



Le Jaseur du Lac



Volume 23, numéro 1

JUIN 2007



« Renaturalisation des rives – printemps 2007 »,

PROJET RÉSEAU D'ÉGOUT - VOIR PAGE 4

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire ----- page 3

Mots des conseillers

Alain Royer, district #1 ----- page 5

François Garon, district #4 ----- page 6

Johanne Tremblay-Côté, district #3 ----- page 7

Hélène D. Michaud, district #2----- page 8

Information municipale

Service du greffe et de la trésorerie ---- page 11

Analyse d'eau potable ----- page 12

Message de l'inspecteur municipal ----- page 13

Inspecteur environnemental ----- page 14

Projet réseau d'égout

Consultation publique ----- page 4

Environnement

La renaturalisation des rives ----- page 9

Phénomènes écologiques ----- page 9

Projet de compostage domestique ----- page 25

La Régie Verte ----- page 20

Herbicyclez ----- page 24

Organismes et associations

Association pour la protection de l'environnement
du Lac-Sergent (APPELS) ----- page 16

Association nautique du Lac-Sergent

Mot du commodore ----- page 21

Calendrier des activités ----- page 22

Comité organisateur du centenaire
de la Chapelle du Lac-Sergent ----- page 15

Sécurité sur les plans d'eau ----- page 19

Corporation de transport régional ----- page 12

Rampe de la mise à l'eau ----- page 13

Pour nous rejoindre ----- page 11

Également sous format de feuilles volantes, vous retrouverez l'Horaire de la collecte d'ordures ainsi qu'un sondage sur les activités de loisirs.



1149, chemin Tour-du-Lac Nord
Ville de Lac-Sergent, (Québec)
G0A 2J0
Tél. : (418) 875-4854 / télécopieur : (418)875-3805
Courriel : lac-sergent@bellnet.ca
Site Internet : www.villelacsergent.com

MOT DU MAIRE



Voici enfin l'été. Nous l'espérions depuis longtemps et le voilà, il est là, installé pour trois mois, pour notre plus grand plaisir. Avec lui, c'est le retour des vacances, de la baignade, des sports nautiques. Bref, tout ce qui fait que nous aimons passionnément notre lac.

Aussi, avec mes collègues du conseil municipal, je vous souhaite un été de soleil, de bonheur et de joie.

Cette année, il y a une grande nouveauté au Lac Sergent. En mars, nous avons adopté le règlement 225 concernant la renaturalisation.

Vous savez à quel point notre lac est fragile et qu'il faut se mobiliser pour le conserver. La cause en est l'excès de phosphore produit par l'activité humaine et qui se déverse dans ses eaux.

Bien sûr, il y a des choses que nous ne pouvons faire seuls. Le phosphore en provenance de nos installations septiques est difficilement contrôlable à moins d'actions majeures, telles l'installation de système de déphosphatation ou d'un égout collecteur. Nous discuterons de ces sujets cet été. En attendant, vous pouvez faire votre part en maintenant vos installations en bon état, en les faisant vidanger régulièrement et en utilisant des savons à vaisselles sans phosphate.

Vous pouvez aussi agir sur le phosphore produit en surface. Depuis, mars dernier, il est interdit de faire la tonte de votre pelouse dans la bande de deux mètres de la rive ; les brindilles d'herbes ainsi coupées sont chargées de phosphore. De plus, vous devrez renaturaliser d'ici au 30 septembre cette bande afin d'éviter l'érosion et capter le phosphore de surface avant qu'il n'arrive dans le lac. L'APPELS a collaboré à la mise en place de ce règlement en fournissant gratuitement aux citoyens des plants d'arbustes et des conseils de plantation, à même la subvention consentie par la Ville. Je les en remercie. N'oubliez pas que vous devez, avant de faire vos plantations, faire approuver par l'inspecteur municipal votre plan particulier de renaturalisation.

Ce règlement prévoit que d'ici le 30 septembre 2011, toute la bande de cinq mètres de la rive sera progressivement renaturalisée. Cependant, rien ne pourra se faire sans un vaste mouvement des citoyens en ce sens. Sauver notre lac est un objectif que nous devons tous avoir à cœur.

Par ailleurs, vous verrez sur le lac des balises particulières dans les zones moins profondes. Celles-ci invitent les bateaux et les motomarines à s'éloigner de la rive afin de ne pas brasser avec le jet de l'hélice ou du moteur, les sédiments chargés de phosphore qui sont au fond du lac. Il y a déjà bien assez de phosphore en suspension qu'il est inutile d'en rajouter.

Et pour nous aider dans l'application de ces mesures, la Ville a procédé à l'engagement d'un inspecteur « vert » en la personne d'Alexis Morissette, étudiant en génie de l'eau. Si vous avez des questions, vous pouvez toujours vous adresser à lui ou à l'inspecteur Stéphane Gauthier.

Il est certain que la nouvelle réglementation vous imposera quelques désagréments ou actions à prendre. Mais, je crois que c'est le prix à payer pour sauver notre lac afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent en profiter comme nous l'avons fait. Nous ne sommes pas propriétaire de notre environnement, mais simplement fiduciaire à charge de le transmettre à nos successeurs dans le même état que nous l'avons reçu. Saurons-nous ensemble relever ce défi ?

Enfin, nous avons connu depuis le 1er avril, une petite révolution dans les communications de la Ville avec ses citoyens : la mise en ligne de notre site Internet dont l'adresse est www.villelacsergent.com. Aussi, en plus du Jaseur qui paraît deux fois l'an, nous pouvons vous informer directement d'autres sujets qui demandent une attention plus immédiate tout en vous permettant de nous écrire pour nous énoncer vos préoccupations. Je remercie particulièrement le conseiller Alain Royer qui a mis beaucoup d'efforts pour réaliser ce site dont nous sommes fiers.

Bon été

Denis Racine, maire



AVIS DE CONVOCATION

ÉGOUT COLLECTEUR - La Ville de Lac Sergent désire consulter ses citoyens au sujet du projet d'égout collecteur. A cette fin, nous tiendrons deux réunions de consultation afin de permettre à tous les citoyens d'y participer. Ces deux réunions seront semblables et nous vous demandons d'assister à l'une d'entre elles seulement.

Elles auront lieu au Club Nautique sis au 1146, chemin du Club nautique à Lac-Sergent.

DATE : Jeudi, le 5 juillet 2007 à 19h30

Vendredi, le 6 juillet 2007 à 19h30

Nous vous attendons en grand nombre.



Alain Royer conseiller district no 1

Tel que mentionné lors du dernier journal Le Jaseur notre objectif était d'améliorer la communication entre les citoyens et la Ville. Et sur ce point, après plusieurs heures de travail à l'élaboration du site cela nous a permis de maintenir les coûts à 3 000.00 \$. Sans cette implication ceux-ci auraient facilement atteint les 10,000 \$. Donc, depuis le 5 avril dernier, la Ville de Lac Sergent a maintenant son site Internet. Il suffit de taper www.villelacsargent.com. Notre objectif vise à informer les citoyens, mais également de pouvoir garder contact avec eux. Considérant le nombre de citoyens saisonniers au Lac, il demeure un outil indispensable.

Ce site renferme beaucoup de renseignements qui pourront vous donner plus facilement accès à une multitude de services et à la réglementation sur le lotissement et sur la protection de l'environnement. On y retrouve notamment le règlement 225 sur la renaturalisation des rives laquelle sera une action majeure à faire si l'on veut améliorer la qualité du lac. Nous vous invitons par la même occasion à nous faire part de vos commentaires ainsi qu'à nous faire parvenir des photos par courrier électronique afin de garnir l'album photo du site.



**Inauguration officielle
du site / 17 avril 2007**

Je tiens également à profiter de l'occasion pour remercier chacun des membres du Conseil pour leur excellente collaboration.

Formation sur le compostage



Après le grand succès obtenu l'an dernier, et faisant suite à la demande de citoyens, il y aura pour une 2^e année consécutive une formation sur le compostage.

À cet effet, il y aura le 5 juillet prochain au club nautique, une formation donnée par M. Gilles Paradis, horticulteur de renom, sur le compostage domestique il vous sera encore possible de vous procurer un bac de compost à un coût peu élevé.

Programme de rachat des réfrigérateurs désuets

Les citoyens qui désirent se départir de leurs réfrigérateurs domestiques désuets se verront offrir la somme de 25\$ par appareil par la Régie, s'ils transportent l'appareil au lieu d'enfouissement sanitaire de Neuville ou de Saint-Raymond (avec preuve de résidence). Cette nouvelle mesure est prise, conformément au Règlement sur les halocarbures Q-2, r15.01, afin de s'assurer de la récupération sécuritaire du gaz fréon, un halocarbure qui entre dans la composition des systèmes de réfrigération des appareils. L'objectif de cette récupération est de faire en sorte d'éviter que le gaz contenu ne s'échappe dans l'atmosphère et diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre qui causent les changements climatiques. Le métal utilisé dans la fabrication de l'appareil sera aussi récupéré à des fins de réutilisation.

Tous ces services seront disponibles sur le site Internet de la Régie. Pour de plus amples informations, voici les coordonnées de la Régie (RRGMRP). Lieux d'enfouissement et les opérations, composez sans frais le 1-866-760-2714 et pour l'administration, composez sans frais le 1-877-873-5280. En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter une très bonne saison estivale

Alain Royer



François Garon conseiller district no 4

TRAVAUX DE VOIRIE

Comme à toutes les années, la Ville entend effectuer des travaux de voirie sur son réseau routier. Plusieurs réparations sont prévues à cet effet dans le programme de la Ville.

En outre, la réfection de l'assiette et le pavage d'une partie du chemin Tour du Lac sud située entre la Route 367 et le chemin de la Montagne nécessiteront des dépenses importantes à ce chapitre.

Le financement de ces travaux se fera en partie par le remboursement de la redevance de la taxe d'accise au montant de 140 000 \$, la contribution municipale de 30 000 \$ ainsi que le transfert inconditionnel de 14 000 \$ consenti par le ministère des Transports du Québec. De plus, à cela s'ajoute une demande de subvention de la Ville auprès du député provincial de Portneuf, monsieur Raymond Francoeur, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Au moment d'écrire ces lignes, la Ville est à analyser les différents moyens à prendre afin de financer l'autre partie des coûts inhérents à ces travaux, y compris la contribution financière de la municipalité de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier.

Par ailleurs, d'autres travaux sont également prévus à la programmation de 2007 comme l'achat et le remplacement de trois ponceaux ainsi que l'installation de panneaux de sécurité.

BALISAGE DU LAC

Cet été, les plaisanciers auront l'occasion de constater l'installation d'une dizaine de bouées nouvelles. Ces bouées de couleur rouge orangée seront installées dans les zones critiques peu profondes du lac où l'on retrouve en plus grande quantité les algues aquatiques.

Nous demandons à tous les plaisanciers leur collaboration afin d'éviter le plus possible la circulation maritime dans les zones comprises entre ces bouées et la rive de manière à restreindre la prolifération des algues par le sillon des hélices de bateau.

Sachant que vous êtes toutes et tous plaisanciers sensibles à «*l'état de santé de notre lac*», je vous souhaite un bel été de nautisme rempli de soleil, de joies et de plaisir.

François Garon
Maire suppléant – conseiller district 4



Johanne Tremblay-Côté conseillère District no 3

Chers concitoyens et citoyennes.

Je veux vous remercier pour la récupération des arbustes et des arbres que vous avez faites le 19 et 26 mai 2007. L'effort général que vous entreprenez pour la sauvegarde de notre lac est très apprécié. Maintenant, il ne reste qu'à les mettre en terre pour qu'ils prennent vie et procurent l'effet recherché. Je remercie tout spécialement l'APPELS et leur équipe pour le beau travail effectué en ces journées qui ont été remarquables.

Ce lac, ça fait déjà 4 ans que je le regarde et je m'émerveille à chaque jour, et je veux que tous ensemble nous puissions continuer à l'admirer et en profiter.

Si vous avez des photos, ne vous gênez pas pour les faire parvenir à M. Alain Royer pour qu'il puisse les mettre dans notre beau site Internet et merci à M. Royer pour son travail.

Johanne Tremblay-Côté
Conseillère district 3

Projets de construction ou de rénovation en tête ?

L'inspecteur municipal est chargé de répondre au public pour toute question touchant le zonage et les règlements sur divers sujets tels que: construction neuve, agrandissement, rénovations, installations de cabanons, de piscines, d'abattage d'arbres et bien d'autres questions.

Monsieur Stéphane Gauthier est responsable de l'émission des permis et vous pouvez le rejoindre en composant le 418.875-4854 ou par courriel: lac-sergent@bellnet.ca.

Avis à tous les citoyens

Campagne de propreté

Nous voulons éliminer la pollution visuelle autour de notre lac qui nous est si cher. Donc, nous vous invitons à ramasser le bois mort de votre terrain. Les détails de la collecte vous seront donnés lors des séances de consultation publique concernant le réseau collecteur d'égout qui auront lieu au Club Nautique le 5 et 6 juillet prochain.



Chères citoyennes et chers citoyens

La saison estivale débutera très bientôt et les activités de loisirs, sportives et sociales reprendront dans quelques semaines, grâce à l'implication si précieuse des membres de l'Association Nautique et de ses bénévoles. Merci à tous !

La Ville étudie la possibilité d'étendre les activités de loisirs en dehors de la saison estivale; pourquoi pas une partie de sucre au printemps, une épluchette de blé d'inde à l'automne et une patinoire à l'hiver... Toutefois, les bénévoles de l'Association Nautique fournissent déjà des efforts considérables et il serait intéressant que de nouveaux bénévoles se joignent à eux afin d'y arriver, donc si vous désirez vous impliquer pour la communauté, il vous suffit de nous signifier votre intérêt. Vous êtes également invités à nous faire part de vos suggestions quant aux activités que vous aimeriez voir mettre en place, en communiquant avec la Ville (voir coordonnées dans le Jaseur), ou en nous retournant le sondage annexé.

Concernant le Club Nautique, avec l'aide d'une subvention provenant du Pacte rural de la MRC de Portneuf, nous avons pu rénover ce printemps la toiture afin de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau. Nous rénovons également en juin le plancher du R-de-C, suite au dégât d'eau survenu au printemps, qui sera en partie payé par notre compagnie d'assurances.

Le centenaire de notre chapelle, c'est pour 2008 et un Comité organisateur, dont je fais partie, travaille depuis un certain temps à la préparation d'activités spéciales et de travaux d'amélioration de la chapelle et de son terrain; la programmation des activités vous sera dévoilée prochainement. Le Conseil apportera son appui financier dans le cadre de cet événement et si le cœur vous en dit et que vous êtes intéressés à venir en aide au Syndic, vos dons seront les bienvenus. Vous n'avez qu'à vous adresser à Monsieur Clermont Fréchette, Syndic, au 875-2243.

Outre les dossiers relatifs aux loisirs, la priorité du Conseil est évidemment l'environnement et la qualité du lac, plusieurs actions ont été posées depuis plusieurs années et se poursuivent. Le projet de renaturation des rives a débuté ce printemps et s'étendra jusqu'en 2011 pour atteindre l'objectif de renaturer toutes les rives dégradées sur une profondeur de 5 mètres. Des orientations sont également à l'étude par la Ville dans le cadre des exigences éventuelles qui pourraient être modifiées quant aux installations septiques et à la possibilité d'application d'un réseau collectif de traitement des eaux; c'est à suivre au cours de l'été. Il est du devoir de tous d'y apporter sa participation personnelle, car sans le lac, qu'advierait-il de nos loisirs d'été ?

Comme par les années passées, vous pouvez toujours compter sur mon implication et mon intérêt à défendre les dossiers de la Ville, dans le respect de la réglementation et de façon équitable pour tous les citoyens. Je demeure également à l'affût des besoins de l'Association Nautique et des loisirs, dossiers dont j'ai la responsabilité depuis 2001.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud, conseillère du District # 2, 875-0241 – 623-2783

Juin 2007

LA RENATURALISATION DES RIVES : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Depuis mars 2007, le règlement 225 prévoit l'obligation des riverains de renaturaliser les rives du lac. Voici un aperçu de ce que vous devez savoir à ce sujet :

POUR L'ÉTÉ 2007 :

- 1) Depuis mars 2007, il est interdit de faire la tonte du gazon dans une bande de deux mètres de la rive sauf pour votre fenêtre verte;
- 2) Chaque riverain dont la bande riveraine du lac n'est pas renaturalisée, doit déposer et faire approuver par l'inspecteur municipal son plan particulier de renaturalisation ;
- 3) En conformité avec ce plan, ce riverain doit procéder à la plantation d'arbustes selon les essences suggérées, dans ladite bande riveraine sur une profondeur de deux mètres et ce, au plus tard le 30 septembre 2007 ;
- 4) Vous pouvez conserver une fenêtre verte pour accéder au lac d'une largeur de cinq mètres pourvu qu'elle soit à angle de 60 degrés, en zig-zag ou en chicane.
- 5) Si votre rive possède une pente de plus de 30%, l'obligation de renaturaliser est augmentée de 50%.

POUR LES ÉTÉS SUBSÉQUENTS :

- 1) À compter du 1^{er} octobre 2007, il est interdit de faire la tonte du gazon dans une bande de trois mètres de la rive ; cette interdiction visera une bande de quatre mètres à compter du 1^{er} octobre 2009 et de cinq mètres à compter du 1^{er} octobre 2010 sauf pour votre fenêtre verte;
- 2) D'ici au 30 septembre 2008, l'obligation de renaturaliser sur deux mètres s'appliquera aux bandes riveraines des rivières et autres tributaires du lac sergent ;
- 3) D'ici au 30 septembre 2009, tous les riverains du lac, d'un lac, d'un cours d'eau ou autres tributaires devra renaturaliser sa rive sur une bande de trois mètres ;
- 4) L'obligation précédente sera majorée à un quatrième mètre d'ici le 30 septembre 2010 et d'un cinquième d'ici le 30 septembre 2011.

De plus, le règlement prévoit des règles particulières si votre résidence ou chalet est situé à moins de dix mètres de la rive. Si vous avez une plage de sable naturelle sur votre rive, vous n'avez pas à renaturaliser cette plage, mais vous avez l'obligation de le faire derrière ladite plage. Enfin, si vous avez une descente à bateau, celle-ci ne doit pas excéder 3,5 mètres de largeur et cette largeur sera prise en compte dans les cinq mètres de votre fenêtre verte.

L'inspecteur municipal, son adjoint, l'inspecteur « vert » de même que L'APPELS sont toujours là pour vous aider et répondre à vos questions.

Merci de votre implication. C'est ensemble que nous sauverons notre lac.

Denis Racine, maire

Comprendre certains phénomènes écologiques *Questions – réponses*

Depuis le début de la campagne de renaturalisation, plusieurs personnes se posent des questions sur les bonnes pratiques à prendre au-delà de l'application réglementaire.

Pour assurer la reprise de nos arbustes de la bande riveraine faut-il ajouter de la terre ?

Non. Il faut conserver le gazon afin d'éviter un lessivage de la terre meuble vers le lac. Il suffit d'effectuer des trous de la grandeur du pot des plants, d'ajouter du mycorhize et d'y tasser les racines en s'assurant de ne pas les plier. On peut ajouter un peu de sol autour du plant. Si le sol est très pauvre, il faut excaver celui-ci et le remplacer par un sol grossier pour y planter les arbustes. Il faut se rappeler que les plants utilisés pour la bande riveraine ne doivent pas nécessiter d'engrais. Ils peuvent donc tolérer un sol pauvre. J'ai moi-

même planté des *Spirées Van Houtte* en cellule dans un sable grossier. Elles ont très bien repris avec très peu de terre dans le trou.

La compétition sur les plants ne se fera pas par les racines de la pelouse mais par leur partie aérienne. Il faut alors tailler le gazon autour des plants si ces derniers ne sont pas assez hauts ou, mieux encore, placer un paillis à la base de ceux-ci (rigide s'il y a risque d'inondation ou régulier autrement). Les paillis vont également conserver l'humidité.

On peut aussi planter les arbustes par talles en conservant des bandes de gazon autour de celles-ci de façon à prévenir l'érosion de la terre vers le lac.

Pourquoi ne pas rehausser le sol d'un terrain avec de la terre dans les dix ou 15 mètres du lac ?

Il est interdit par réglementation de surélever un terrain dans la rive (10 mètres de la LHE et 15 mètres si la pente est supérieure à 30%). La terre de remplissage contient des éléments nutritifs qui peuvent être lessivés au lac et **créer un terreau fertile à l'installation de plantes aquatiques**. Certaines techniques peuvent minimiser ce risque mais l'ajout de terre détruit l'équilibre de la bande riveraine. Les nouveaux plants prendront plus de temps à atteindre le premier niveau de sol et jouer pleinement leur rôle.

Pour les terrains hors des rives, est-il préférable d'utiliser de la tourbe ou de semer, lorsqu'on veut avoir une pelouse ?

La pelouse en plaque peut-être utilisée lorsque le risque d'érosion est important. Toutefois, elle est toujours produite avec un apport d'engrais important. De plus, la plupart du temps elle est le résultat d'une monoculture (un seul type de plantes) qui sera difficile à entretenir sans engrais, pesticide ou arrosage fréquent. Il est préférable de semer la pelouse là où les risques de lessivage de la terre vers le lac ou ses tributaires sont minimes. Utilisez un mélange de diverses plantes pour assurer une bonne biodiversité (légumineuses basses, lotier, trèfle et graminées adaptées au milieu). Nécessitant moins d'entretien, ces pelouses pourront aussi mieux résister au piétinement et aux sécheresses de l'été.

Les graminées qui forment la pelouse ne sont jamais considérées comme des plantes appropriées pour une rive. La seule exception à cette règle concerne l'accès au lac (5 mètres de large maximum). Il faut toutefois se rappeler que la tourbe est riche en éléments nutritifs et qu'il faudra éventuellement y semer des mélanges de plantes puisqu'il est interdit d'utiliser de l'engrais ou des pesticides. Une monoculture sera vue d'un mauvais œil !

Peut-on enlever les herbiers de plantes aquatiques dans le littoral ?

Toute intervention dans la zone littorale d'un lac doit-être soumise à l'approbation préalable du *Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs* (MDDEP) et de la ville concernée. L'autorisation peut-être donnée pour enlever au maximum 15 % de l'herbier de plantes aquatiques selon les objectifs poursuivis. L'enlèvement sera autorisé en dehors de la période de frai du poisson. De plus en fauchant ou arrachant, il faut réduire les risques de bouturage des plantes et la remise en suspension des sédiments.

Avec des apports importants en phosphore, les herbiers naturels réapparaîtront dans un court laps de temps et pourraient être remplacés par des plantes moins désirables telle le *Myriophylle à épi*.

Quand un herbier est détruit, c'est toute la faune et l'équilibre du littoral qui est chamboulé. L'herbier, à cause du potentiel épuratoire des plantes aquatiques, sert de filtre. **Il capte du phosphore et des éléments nutritifs qui autrement peuvent profiter aux cyanobactéries.**

De plus, par leurs racines, la majorité des plantes qui composent l'herbier maintiennent le sol du littoral en place. Grâce aux herbiers les risques d'érosion et de détérioration des berges sont minimisés.

Références : Robert Laplame, *Protéger et restaurer les lacs* / Édith Smeesters, *Pelouses et couvre-sols*.

Je vous invite à prendre acte de la *Charte des lacs* du MDDEP au <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-by/engagement/engagement.asp>

Claude Phaneuf / président de l'APPELS

Subventions et contributions

Le conseil municipal a accordé des subventions aux organismes suivants pour les soutenir dans la réalisation de leurs projets :

- 13 800 \$ à l'**Association de protection de l'environnement du Lac-Sergent** dans le cadre du projet « Je revégétalise ma rive pour garder mon lac »;
- 750 \$ à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf comme contribution du milieu. Désormais, la piste fait partie du réseau cyclable **La Route Verte**, ce qui permet à la société d'en offrir gratuitement l'accès.

Réglementation

Le conseil municipal a adopté le règlement suivant : 225 : Règlement visant à protéger les rives, le littoral et les zones inondables, à procéder à la renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielle, amendant le règlement numéro 122 et abrogeant le règlement #193.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Comptes de taxes 2007 - Rappel

1 septembre 2007: Quatrième et dernier versement de taxes

Veillez prendre note que tout retard de paiement entraîne un intérêt annuel de 12% calculé quotidiennement. Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 875-4854. **Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !**

Séances du conseil municipal

<i>18 juin</i>	<i>19H30 BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS</i>	<i>17 septembre</i>
<i>16 juillet</i>	<i>19H30 CLUB NAUTIQUE</i>	<i>20 août</i>
<i>20 octobre</i>	<i>10H00 BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS</i>	<i>17 novembre</i>
<i>15 décembre</i>	<i>10H00 BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS</i>	

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: **9H00 À 16H30 (fermé de 12h00 à 13h00)**

Vendredi: **9H00 À 16H00 (fermé de 12h00 à 13h00)**

Comment nous rejoindre ?

1149, chemin Tour-du-Lac Nord

Ville de Lac-Sergent, (Québec)

G0A 2J0

Tél. : (418) 875-4854 / télécopieur : (418)875-3805

Courriel : lac-sergent@bellnet.ca

Site Internet : www.villelacsargent.com

NOUVEAU:
SITE INTERNET DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

**NOUVEAU:
SITE INTERNET DE LA VILLE DE LAC-SERGENT**

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais. **POUR TOUTE URGENCE; COMPOSER LE 9-1-1.**

Vidange de fosses : composer le 875-4854 en laissant vos coordonnées ou bien contacter directement le service de traitement sanitaire Sani-St-Basile au numéro sans frais : 1-877-533-2775.

Analyse d'eau potable

Voici les dates auxquelles le service vous est offert cette année :

Mardi le 26 juin

lundi le 16 juillet

lundi le 13 août

Voici la procédure à suivre :

Venir chercher au bureau municipal le ou les contenant(s) stérile(s) au plus tard le jeudi avant la date choisie :

- Prendre le prélèvement de votre eau le lundi matin, juste avant d'apporter votre contenant au bureau municipal entre 9h30 et 12h00 aux dates indiquées;
- Lorsque la firme nous communiquera le résultat, vous en serez informé;
- La Ville de Lac-Sergent paiera la firme pour les services et vous facturera le montant par échantillon (même procédé que la facturation de la vidange des fosses.

Le coût pour les analyses:

Eau potable (coliformes totaux et fécaux) :
Eau (nitrites - nitrates)

16 \$ plus taxes applicables
15 \$ plus taxes applicables

Autobus pour étudiants?



Ce **sondage** s'adresse aux étudiants qui résident à Québec la semaine pour leurs études et qui reviennent dans Portneuf les fins de semaine.

Seriez-vous intéressé à un autobus partant de Québec pour la MRC de Portneuf le vendredi à 18 h et revenant à Québec le dimanche à 19 h? Coût: 12 \$ aller-retour.

Il sera possible d'utiliser le trajet inverse pour aller passer une fin de semaine en ville.

N.B. Il n'est pas nécessaire d'être étudiant pour bénéficier du service.

Contactez-nous rapidement...

418 329-3686

1 877 329-3686

w w w . t r a n s p o r t p o r t n e u f . c o m

**Nous arrimons aussi les gens en covoiturage!
L'INSCRIPTION EST GRATUITE!**

Marche à suivre : (sur rendez-vous seulement)

1. Prévoir 48 heures avant la mise ou la sortie d'eau de votre bateau;
2. Communiquer au bureau municipal en composant le 418-875-4854 afin de prendre rendez-vous;
3. Si la ligne est occupée ou si vous téléphonez en dehors des heures de bureau, laissez votre message et vos coordonnées sur le répondeur;
4. **IMPORTANT** : Si vous téléphonez vendredi après 16h00, nous traiterons votre demande à compter du lundi suivant;

TARIF 2007 : **20 \$ propriétaire ou locataire (saison)**
 50 \$ non-résident pour une entrée et une sortie.

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
7 mai au 15 sept 07	16h00 à 18h00	9h00 à 11h00	9h00 à 11h00
			16h00 à 18h00

Lundi le 3 septembre, **Fête du Travail**, la rampe de mise à l'eau sera ouverte de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00.

A compter du 15 septembre, la rampe de mise à l'eau sera ouverte en tout temps.

En cas d'urgence, **bris de bateaux majeurs**, et en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, veuillez communiquer avec M. François Garon, conseiller au 875-3477.

système de clefs codées maintenant disponible

LA VILLE DE LAC-SERGENT A INSTAURÉ UN NOUVEAU SYSTÈME DE CLEFS CODÉES POUR SES
CITOYENS UTILISATEURS DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU SITUÉE AU CLUB NAUTIQUE.

Vous devez vous présenter au bureau municipal afin de remplir le formulaire d'engagement de votre part au règlement en vigueur (le règlement #234) et laisser un dépôt de 40 dollars pour la clef.

MESSAGE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Tournée des vidanges des fosses

La qualité de l'eau et de l'environnement étant une priorité à Lac-Sergent, il va sans dire que la conformité des fosses septique et de rétention sont ma principale préoccupation. A cet effet, une tournée débutera le 18 juin 2007. Veuillez à ce que vos allées d'accès à vos fosses soient en tout temps libres d'obstructions à l'entrepreneur. Je vous rappelle que la fosse de rétention possède un bouchon de couleur noir et que pour la fosse septique, le bouchon est blanc.

Propreté

Je vous rappelle que la Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement sur la propreté sur l'aménagement obligeant tout propriétaire ou occupant d'immeubles de tenir ses aires privées de façon propre et libre de toutes obstructions indésirables pouvant être source de pollution et/ou d'accident.

Chiens errants

Attention à vos chiens ! Plusieurs chiens se promènent encore en liberté sans leur propriétaire. Tout propriétaire se doit de garder son chien en laisse pour la sécurité de tous les citoyens.

Entretien des ponceaux

Tout propriétaire est responsable et doit faire, à ses frais, l'entretien de son (ses) entrée(s) privée(s) y compris les ponceaux servant d'entrée privée.

Garage d'hiver

La date limite pour enlever la toile et l'armature des garages et autres structures d'hiver est le **15 mai**. Si cela n'est pas encore fait, veuillez s.v.p. les enlever car vous êtes en infraction.

Stéphane Gauthier, inspecteur municipal

Bonjour à tous les riverains de la ville de Lac-Sergent,

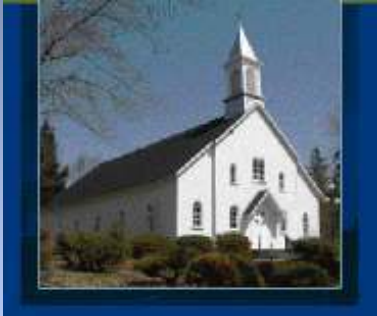
Je m'appelle Alexis Morissette, je suis étudiant en génie des eaux à l'Université Laval et votre ville m'a engagé pour la saison estivale, pour occuper la fonction d'inspecteur en environnement afin de veiller sur le lac et d'accompagner les riverains dans la sauvegarde du lac. Comme vous le savez déjà, plusieurs lacs du Québec sont menacés par les cyanobactéries et la haute teneur en phosphore des eaux. Le lac Sergent fait partie de ce groupe. Plusieurs municipalités se ferment encore les yeux et ne font rien pour régler le problème. Ce n'est pas le cas de votre municipalité et il faut être fier de la ville de Lac-Sergent, car elle est avant-gardiste. En effet, avec l'adoption du règlement 225 et un effort collectif, le lac Sergent peut être sauvé.

Comme vous le savez déjà, le règlement 225 dicte que les riverains ayant un terrain au bord de l'eau doivent renaturaliser leur rive sur une profondeur de 2 mètres pour le 30 septembre 2007 et jusqu'à 5 mètres pour 2011. En 2008, ce sont les tributaires qui seront renaturalisés sur 2 mètres et jusqu'à 5 mètres pour 2011. L'APPELS (Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent) a permis la distribution gratuite d'arbustes aux riverains avec l'aide financière de la ville. Mon rôle en tant qu'inspecteur est de vous guider dans cette naturalisation. Donc, si vous avez des interrogations ou que vous voulez que j'aie voir sur le terrain, vous pouvez m'appeler à la ville et je serai heureux de vous rencontrer et de pouvoir vous aider.

Si vous le désirez, vous avez la possibilité de m'envoyer un plan de votre futur aménagement afin que je puisse vous signer un certificat de couleur bleu vous assurant que votre plan est conforme à la réglementation et que vous vous engagez à respecter ce plan. Suite à la plantation de vos arbustes, vous pouvez me recontacter afin que je puisse vous donner votre certificat de conformité, de couleur bleu, disant que vous avez atteint l'objectif de 2 mètres de 2007 ou, comme plusieurs veulent le faire dès cette année, atteindre l'objectif de 5 mètres de 2011. Les discussions que j'ai eues avec quelques riverains m'ont démontré la très grande volonté des gens à vouloir sauver le lac. J'espère rencontrer le maximum d'entre vous afin de vous aider ou seulement échanger quelques idées d'aménagement possible.

Environnementalement vôtre,
Alexis Morissette

Une invitation spéciale



Comité
organisateur du
centenaire de la
chapelle

- Saviez-vous que notre belle chapelle aura 100 ans l'été prochain?
- Saviez-vous que le nom officiel de notre chapelle est Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent?
- Saviez-vous qu'elle fut coupée en deux sur le sens de la longueur lors de son dernier grand agrandissement?
- Saviez-vous que notre belle chapelle a été classée en 2002 comme monument historique par la ville et reconnue comme ayant une valeur patrimoniale dans le cadre de l'inventaire des lieux de culte du Québec et la seule chapelle de Portneuf à obtenir ce classement?

Toutes ces choses, nous les avons découvertes dans le magnifique livre illustré de 140 pages, rédigé patiemment par M. Marcel Latouche, un résident du lac depuis 50 ans et dont le lancement marque le début des activités du centenaire de notre chapelle. Cet ouvrage raconte avec minutie la petite histoire des bâtisseurs de notre chapelle qui ont contribué tout au cours de ces années de développement de la villégiature au lac Sergent, à l'évolution de cette jolie chapelle de campagne, aujourd'hui classée au patrimoine religieux.

C'est avec enthousiasme que le comité organisateur du centenaire de la chapelle vous invite au lancement du magnifique ouvrage de M. Latouche. Nous comptons sur vous pour publiciser l'événement auprès de vos familles, voisins et amis, sans oublier les anciens résidents qui conservent sans doute un souvenir agréable de cette belle chapelle avec son maître-autel en forme de voilier.

Nous profiterons de l'occasion pour dévoiler les grandes lignes des activités prévues pour célébrer ce centenaire. Histoire de vous mettre l'eau à la bouche, sachez qu'il y aura une messe de Noël à la chapelle le 24 décembre 2007 en soirée!

Au plaisir de vous voir à la chapelle le 8 juillet prochain,

Invitation à toute la population

Occasion : Lancement officiel du livre « *La belle centenaire* » de M. Marcel Latouche

Date : Le dimanche, 8 juillet 2007 à 11h00

Lieu : Chapelle du Lac Sergent

Vin d'honneur et bouchées seront servis. Le livre sera en vente sur place au coût de \$20.

L'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Sergent

Renaturalisation – Projet de plantation 2007

Cette année, grâce à une subvention de 13 800 \$ obtenue de Ville de Lac-Sergent, 133 propriétaires riverains recevront près de 6 000 arbustes pour effectuer une renaturalisation de 2 km de rive sur une profondeur minimale de 2 mètres. Lors d'une conférence de presse tenue le 23 mai, M. Racine et l'APPELS présentaient la nouvelle réglementation et le projet de plantation aux médias. Mme Johanne Tremblay-Côté, les deux inspecteurs municipaux, les représentants de la CAPSA, de la CBJC, de l'Association des propriétaires riverains du lac Sept-Îles, le Courrier de Portneuf, le Martinet et la Télé communautaire de Saint-Raymond y étaient présents.

La première phase de la plantation a eu lieu le 26 mai dernier. En tout, 105 propriétaires riverains et le Club Nautique se sont procurés des plants de Myrique baumier, de Spirée à large feuille et de Vigne vierge et sont donc en mesure d'amorcer leur renaturalisation. **Deux autres distributions auront lieu, pour les propriétaires concernés, les 23 juin et 21 juillet, de 9h00 à 14h00, au 182, Vieux Chemin.**

Préparation du terrain



Après



Balisage du lac

Cet été, la Municipalité entend effectuer un balisage des zones les plus sensibles du lac. L'APPELS vous encourage à respecter cette signalisation et vous invite à communiquer avec nous pour de plus amples informations.

Prévention du brassage de l'eau – Retour sur notre Code d'Éthique

Brassage des sédiments :

- Le lac Sergent est un lac très peu profond. Les bateaux à moteur y soulèvent les sédiments lorsqu'ils circulent dans les zones peu profondes. Les sédiments ainsi mis dans la colonne d'eau entraînent une disponibilité du phosphore et autres nutriments pour les plantes aquatiques et les algues, accroissant l'état d'eutrophisation du lac; le brassage des sédiments contribue aussi à colmater les frayères.

Les vagues :

- Les vagues contribuent à l'érosion des rives, l'ensablement du lac et la production accrue d'algues et de plantes.

Propagation du *Myriophylle* à épi :

- Le *Myriophylle* se propage par bouturage. À chaque fois qu'on le brise avec les hélices des moteurs, les jets de moto-marine ou les rames, on propage de nouvelles boutures

Notre Code d'Éthique (2006) suggère toujours ce qui suit :

- **Éviter de circuler en embarcation motorisée** dans les zones du lac dont la profondeur est inférieure à un mètre, circuler lentement (moins de 10 km/h) à moins de 50 mètres des rives et *surtout ne pas décoller en trombe*;
- **Éviter d'ajouter** du sable, gravier ou autre matériel sur le littoral ou sur la rive du lac ou autres cours d'eau (lac, ruisseau, rivière ou autre) du bassin versant.
- **Éviter de creuser** le fond d'un cours d'eau (lac, ruisseau, rivière ou autre).
- **Éviter de circuler dans les herbiers de *Myriophylle***;
- Retirer les plants qui restent accrochés à l'hélice (ou à l'hameçon). À cette fin, garder un contenant dans l'embarcation et jeter les plants ainsi ramassés à la poubelle (pas à l'eau!) ou dans le bac à compostage.

Ciné-Club APPELS

Cet été, l'APPELS invite tous les résidents du bassin versant du Lac Sergent à 4 soirées rencontres pour discuter de sujets touchant l'environnement. Ces soirées sont d'abord pour vous rencontrer et connaître vos idées et vos opinions. Le format se veut informel et interactif. Un court-métrage ou une présentation PowerPoint de 20-40 minutes précédera une discussion. Pour chacun des sujets, nous aurons des invités qui viendront partager leurs idées avec vous, présenter leur point de vue, répondre à vos questions, etc.

Le lieu: Club Nautique

L'heure: 19h30

Les dates: les mardis 26 juin, 10 juillet, 24 juillet et 7 août

Au programme:

(L'ordre des présentations est sujet à changement et sera précisé dans les prochaines semaines)

Sujet	Présentation	Invité
Protection des lacs	J'ai pour toi un lac	à préciser
Couvert forestier et aires protégées	L'homme qui plantait des arbres	à confirmer
Environnement général, changements climatiques	Film présenté au festival de Saint-Casimir Édition 2007	à confirmer
Milieux humides	PowerPoint de Canards Illimités	J. Kirby, C.I.

Les canards causent la *Dermatite du baigneur*

Avec l'été qui arrive, il importe de rappeler certains principes de prévention concernant ce problème. La dermatite du baigneur est causée par un ver microscopique, la cercaire. La cercaire est un parasite dont le cycle de développement normal implique les canards et les escargots. L'humain ne fait pas partie de ce cycle mais peut être affecté temporairement suite à un contact cutané. Lors de contacts avec l'eau, il arrive que la cercaire pénètre sous la peau. Elle peut alors causer des éruptions cutanées et des démangeaisons mais ne représente pas de danger pour la santé. Plus on nourrit les canards, plus grands sont les risques de contracter la dermatite du baigneur.

Pour éviter la dermatite du baigneur:

- limiter les contacts prolongés avec l'eau dans les zones où la végétation est abondante;
- frictionner la peau avec une serviette après contact;
- consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Pour limiter la propagation de la cercaire :

- éviter de nourrir les oiseaux aquatiques;
- protéger et respecter les habitats fauniques.

Nous recommandons aussi d'**éviter de nourrir** la faune aquatique (poissons) et la sauvagine (canards) car leurs excréments et la nourriture non utilisée deviennent des fertilisants pour les algues et plantes aquatiques et/ou des sources de bactéries et autres parasites potentiellement nuisibles à la santé.

Devenez membre ou renouvelez votre cotisation

Pour nous aider à poursuivre notre travail, assumer nos dépenses (déplacement, site web, téléphones, etc.), votre **cotisation de 20\$ / famille** nous indique de votre intérêt pour le lac et nous assure votre support. Les membres en règle avant le 26 juin seront éligibles au tirage d'un bon d'achat de 100 \$ au Centre Jardin l'Oiseau du paradis (tirage public lors du ciné-club). Seuls les membres seront invités à l'assemblée générale annuelle vers la mi-août. Formulaire sur notre site web ou sur demande.

L'APPELS vous présente son nouveau logo

Un jeune qui saute avec joie dans une eau de qualité. L'enfant symbolise notre effort pour les générations futures. Le lac, l'air pur, le poisson et l'oiseau illustrent l'environnement sain que nous voulons tous protéger. L'arbre et le buisson illustrent le couvert forestier et la bande riveraine essentiels à l'intégrité du bassin versant.



www.appels.ca

appels@cite.net

875-4717



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Québec, le 13 juin 2007

PLAISANCIERS, NAVIGUEZ EN TOUTE SÛRETÉ!

La patrouille nautique de la Sûreté du Québec, qui voit à la sécurité des plaisanciers, désire les informer de quelques règles qui régissent les activités nautiques.

- Toutes les embarcations doivent posséder un système d'éclairage ou un feu blanc en tout temps à la tombée du jour (même les kayacs).
- Toutes les embarcations doivent contenir un nombre suffisant de vestes de flottaison (approuvées par Transport Canada) et de la bonne taille, selon le nombre de passagers à bord.
- Chaque propriétaire ou conducteur d'embarcation doit respecter sa capacité.
- Un certificat de compétence est exigé pour toutes les personnes nées après le 1^{er} avril 1983, ainsi que pour toute personne désirant conduire une embarcation de moins de 4 mètres (13 pieds), munie d'un moteur. Des restrictions s'appliquent également aux conducteurs selon la force du moteur de l'embarcation.
- Il est interdit à une personne âgée de moins de 16 de conduire une motomarine.

La Sûreté du Québec vous incite à la prudence et vous rappelle que le Code criminel s'applique de la même façon sur l'eau que sur les routes !

Pour plus de renseignements sur la sécurité nautique, vous pouvez consulter le site Internet de Transport Canada (www.securitenautique.gc.ca) ou composer le 1 800 267-6687.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison estivale !

Affaires publiques
Sûreté du Québec
District de Québec
(418) 623-6452

-30-

5005, boul. Pierre Bertrand, Québec G1K 7W2 Téléphone : 623-6381 Télécopieur : 623-6475



Les contenants de peinture vides, ça se recycle aussi!

Saviez-vous que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) offre aux citoyens le service de récupération des contenants de peinture vides? Apportez vos contenants aux endroits énumérés ci-dessous et déposez-les dans les conteneurs prévus à cette fin.

- Pour la peinture : Dans son contenant d'origine, avec identification, couvercle fermé.
- Pour les contenants de peinture vides : le contenant doit être bien essuyé, sec et sans couvercle.



Vos surplus de peinture serviront à fabriquer de la peinture récupérée !



Les produits acceptés (d'usage résidentiel uniquement)

- ✓ Apprêt et peinture (latex, alkyde, émail ou autres)
- ✓ Peinture à métal antirouille
- ✓ Peinture aluminium
- ✓ Teinture
- ✓ Vernis
- ✓ Laque
- ✓ Produit ou préparation pour le traitement du bois (préservatif) ou de la maçonnerie
- ✓ Peinture de signalisation (disponible pour la vente au détail)

Lieux de récupération des contenants de peinture vides :

☞ Dépôts de la RRGMRP :

Lieu d'enfouissement sanitaire de St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
Éco-centre de Neuville, 1310 chemin du Site

☞ Autres dépôts :

Ressourcerie de Portneuf, 736 rue Principale à St-Marc-des-Carières

Quincaillerie COOP de Pont-Rouge, 229 rue Dupont

COOP de Sainte-Catherine, 4916 boul. Fossambault

Dépôt municipal de Donnacona, 100 rue Armand Bombardier (ouvert sur les heures de bureau seulement)

Paulin Moisan Inc. RONA, 746 rue St-Joseph à St-Raymond

Matériaux Audet RONA, 294 boul. Dussault à St-Marc-des-Carières

Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca

Une initiative de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et Éco-peinture, société québécoise de gestion écologique de la peinture.

MOT DU COMMODORE - 2007

D'année en année, l'Association Nautique du Lac Sergent organise une panoplie d'activités à caractère social ou sportif pour le bénéfice de ses membres et de la communauté en général. Notre objectif est simple : s'assurer que tous passent un été inoubliable au Lac Sergent et cette année ne fera pas exception à la règle!

Pour les jeunes qui s'inscriront au Camp de jour et au Club de Canotage, nous comptons sur une équipe de moniteurs et d'entraîneurs alliant dynamisme et expérience. Notre coordinatrice Sarah-Élisabeth Fortier-Métivier, notre entraîneur chef Louis-Philippe Samson ainsi que tous les membres de leur équipe vous attendent lors de la journée d'inscription qui aura lieu samedi le 16 juin. D'ici là, vous trouverez des informations supplémentaires ainsi qu'une copie des formulaires d'inscription sur notre site web : www.lac-sergent.com.

Pour ce qui est du volet social, nous vous invitons à parcourir le calendrier des activités 2007. Vous y retrouverez des classiques et des nouveautés. Dans la section des incontournables, inscrivez à votre agenda la Soirée du Commodore qui aura lieu le 30 juin. Comme à l'accoutumé, le filet mignon sera au menu et la soirée se terminera dans une ambiance de type « Lounge » sur la terrasse du Chalet Nautique pour les oiseaux de nuit... Contrairement à l'an passé, les places pour cette soirée sont limitées à 200 alors faites vite! Le 15 juillet, place au Brunch du Vice-commodore et le 28 juillet c'est le traditionnel Tournoi de Golf suivi de la Soirée thématique qui aura pour thème « Lac Sergent Grammy's ». Du côté des nouveautés, vous remarquerez la présence d'une soirée de cinéma « Vendredi 13 », devinez la date..., ainsi que l'ajout au calendrier d'une journée dite « sans moteur » le 8 juillet... Au programme de cette journée: traversée du lac à la nage le matin, course de voile en après-midi, tour du lac en canoë ou en kayak en fin d'après-midi et party hot-dog pour clôturer la journée.

Pour les nouveaux, comme pour les anciens, toutes ces activités représentent autant d'occasion de socialiser et de renouer avec ce qu'il est convenu d'appeler : « La joie de vivre au Lac Sergent ».

En terminant, j'aimerais souligner l'immense travail de tous nos bénévoles, le soutien constant de la Ville de Lac-Sergent et l'appui financier de nos commanditaires. Sans vous, l'Association ne serait pas ce qu'elle est. Merci!

Au nom du bureau de direction de l'Association Nautique du Lac Sergent, je vous souhaite une excellente saison 2007.



Jean-François Meunier
Commodore

Association Nautique Lac Sergent

Juin 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3 Assemblée Générale AQCKV Trois-Rivières	4	5	6	7	8	9 Ouverture Printanière 10h00 (bienvenue aux bénévoles)
10	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>*Le 16 juin, lors de l'inscription au Club Nautique, ne pas oublier d'apporter les cartes d'assurance maladie du Québec pour chaque inscription. Aussi, les parents doivent obligatoirement fournir leur numéro d'assurance sociale pour obtenir le relevé 24 (frais de garde).</i></p> </div>				15	16 Inscriptions Club nautique* 13h30 à 15h30
17	18	19	20	21	22	23
24 Fête nationale des Québécois St-Jean-Baptiste	25 Début des entraînements réguliers Canoë-kayak Début des activités camp de jour 9h30	26 activités camp de jour 9h00 Ciné-club APPELS 19h30	27	28 Party Hot-dogs (enfants et parents) 17h00	29	30 Soirée du Commodore 18h00

Juillet 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Fête du Canada (sous invitation)	2	3 Réunion d'information canoë-kayak 19h30	4 Réunion Compostage 19h00	5	6	7 Compétition Lac-Beauport
8 Journée sans moteur & traversée du lac	9	10 Ciné-club APPELS 19h30	11 Soirée Cinéma 20h00	12	13 Soirée Cinéma du 13 20h00	14
15 Brunch du Vice- Commodore 10h00	16 Séance du conseil de ville 19h00	17	18 Bingo de la Mission 19h00	19	20	21 Finale régionale Jeux du Québec Lac Sergent
22	23	24 Ciné-club APPELS 19h30	25 Soirée Cinéma 20h00	26	27	28 Tournoi de golf & Soirée Lac Sergent Grammy's
29	30	31				

*Association Nautique
Lac Sergent*

Août 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Soirée Cinéma 20h00	2	3 Championnat Provinciaux Lac Beauport Pee-wee bantam Midget & +	4 Championnat Provinciaux Lac Beauport Pee-wee bantam Midget & +
5 Championnat Provinciaux Lac Beauport Pee-wee bantam Midget & +	6	7 Ciné-club APPELS 19h30	8	9 Soirée d'adieu 19h00	10 Fin activités camp de jour	11
12	13	14	15	16	17	18
19 Cloverleaf Kingston (Sydenham Lake)	20 Séance du conseil de ville 19h00	21	22 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)	23 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)	24 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)	25 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)
26 Can-Mas (Rideau, Ont.)	27	28	29	30	31 Soirée Mérites 19h00	

Septembre 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1 Assemblée générale 11h00
2	3	4	5	6	7	8
9 Grand rangement 10h00	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29 Régate Longue distance Cap-de-la- Madeleine
30						



Cet été pensez vert, HERBICYCLEZ !

Engagée à mettre en valeur plus de 65% de ses matières résiduelles, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf met de l'avant diverses mesures afin de recycler et de mettre en valeur ses résidus verts (feuilles, branches, arbres de Noël et résidus de gazon). Plus particulièrement, **nous vous invitons, cet été, à pratiquer l'HERBICYCLAGE** plutôt que de mettre aux ordures vos résidus de gazon.



Saviez-vous que l'herbe coupée mise aux ordures représente jusqu'à 30% de tous les déchets recueillis entre mai et septembre. Arrêtons de jeter le gazon à la poubelle !

L'HERBICYCLAGE c'est quoi ? Il s'agit d'une **technique simple et écologique** qui consiste à laisser, lors de la tonte, le gazon coupé sur la pelouse. Vous produirez ainsi le meilleur engrais naturel qui soit car l'herbe en se décomposant redonnera à la pelouse des éléments nutritifs et de l'eau.

Pourquoi pratiquer L'HERBICYCLAGE ? Pour poser un geste positif pour l'environnement, pour améliorer la qualité de votre pelouse en augmentant sa résistance aux maladies, à la sécheresse et aux insectes nuisibles. En plus, il s'agit d'une pratique peu dispendieuse car toutes les tondeuses peuvent HERBiCYCLER.

Comment herbicycler ?

- Avec une tondeuse déchiqueteuse ou simplement en ajoutant des lames déchiqueteuses à votre tondeuse, vous êtes fin prêt à faire de l'herbicyclage. Informez-vous auprès de votre détaillant; les lames déchiqueteuses se vendent à peu de frais;
- Il est conseillé de couper fréquemment le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 centimètres (3 pouces). Cela vous assurera une pelouse vigoureuse. De plus, votre sol conservera son humidité et vous préviendrez l'invasion des mauvaises herbes et des insectes;
- Tondez votre pelouse régulièrement, ajustez la lame de la tondeuse entre 6 et 8 cm du sol;
- Si vous avez une trop grande quantité de gazon coupé, laissez-le sécher et utilisez-le ensuite comme paillis ou engrais dans le jardin, les plates-bandes et au pied des arbres.

Mythes sur l'herbicyclage

Laisser l'herbe coupée sur place propage les maladies et endommage la pelouse. NON ! Si la pelouse est bien entretenue, l'herbicyclage contribuera plutôt à lui donner une meilleure apparence.

On retrouve des brins d'herbe partout. NON ! En près de 48 heures tout sera décomposé.



Pour plus de renseignements, visitez notre site Internet au www.laregieverte.ca.



Visitez www.laregieverte.ca

RRGMRP

Projet de compostage domestique



POUR TOUS LES RÉSIDANTS DE :

Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Fossambault-sur-le-Lac, Lac St-Joseph, Lac-Sergent, Neuville, Notre-Dame-de-Montauban, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, St-Alban, St-Basile, St-Casimir, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ste-Christine-d'Auvergne, St-Gilbert, St-Léonard-de-Portneuf, St-Marc-des-Carières, St-Raymond, St-Thuribe, St-Ubalde et Shannon.

LE COMPOSTAGE ? OUI DANS MA COUR !

*****VOTRE PRÉSENCE À LA SOIRÉE DE FORMATION EST REQUISE AFIN D'OBTENIR VOTRE COMPOSTEUR*****

Joindre votre coupon réponse complété et inclure votre paiement à l'ordre de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) au 2, rue St-Pierre 2^{ème} étage, Pont-Rouge, G3H 1W1

Informations : 418-876-2714 ou sans frais 1-866-760-2714

COMPOSTEUR

LA MACHINE À TERRE

Le bac à compost qui vous est offert à prix réduit a une capacité de 300 litres. La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf peut vous le vendre pour aussi peu que **34,51 \$**, taxes incluses (valeur réelle 109,27\$). Le composteur est distribué le soir de la formation. Ce bac, fait de plastique recyclé, est facile à monter et possède une garantie de 10 ans.

(Pour se procurer la machine à terre)
FORMATION ET PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE

NOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ TÉL : _____

J'inclus un chèque de (_____ \$) pour réserver ma MACHINE À TERRE ainsi qu'une place (à cocher) au cours de formation de votre choix.

- Mercredi le 23 mai 2007 à 19h00 au Centre Communautaire de St-Raymond, situé au 160, Place de l'Église.
- Lundi le 28 mai 2007 à 19h00 à la salle du Carrefour municipal, situé au 500 rue Notre-Dame à Portneuf.
- Mercredi le 30 mai 2007 à 19h00 au Centre Anne-Hébert (salle Éloïse et le torrent) de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, situé au 22 rue Louis-Joliette.
- Mercredi le 4 juillet 2007 à 19h00 au Club Nautique de la Ville de Lac-Sergent, situé au 1466, Chemin du Club Nautique.

À retourner au 2, rue St-Pierre, 2^{ème} étage, Pont-Rouge, (Québec) G3H 1W1
AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE DE FORMATION

Prendre note du lieu et de l'heure avant d'envoyer votre inscription



Le Jaseur du Lac



Volume 23, numéro 1

JUIN 2007



« Renaturalisation des rives – printemps 2007 »,

PROJET RÉSEAU D'ÉGOUT - VOIR PAGE 4

TABLE DES MATIÈRES

Mot du maire ----- page 3

Mots des conseillers

Alain Royer, district #1 ----- page 5

François Garon, district #4 ----- page 6

Johanne Tremblay-Côté, district #3 ----- page 7

Hélène D. Michaud, district #2----- page 8

Information municipale

Service du greffe et de la trésorerie ---- page 11

Analyse d'eau potable ----- page 12

Message de l'inspecteur municipal ----- page 13

Inspecteur environnemental ----- page 14

Projet réseau d'égout

Consultation publique ----- page 4

Environnement

La renaturalisation des rives ----- page 9

Phénomènes écologiques ----- page 9

Projet de compostage domestique ----- page 25

La Régie Verte ----- page 20

Herbicyclez ----- page 24

Organismes et associations

Association pour la protection de l'environnement
du Lac-Sergent (APPELS) ----- page 16

Association nautique du Lac-Sergent

Mot du commodore ----- page 21

Calendrier des activités ----- page 22

Comité organisateur du centenaire
de la Chapelle du Lac-Sergent ----- page 15

Sécurité sur les plans d'eau ----- page 19

Corporation de transport régional ----- page 12

Rampe de la mise à l'eau ----- page 13

Pour nous rejoindre ----- page 11

Également sous format de feuilles volantes, vous retrouverez l'Horaire de la collecte d'ordures ainsi qu'un sondage sur les activités de loisirs.



1149, chemin Tour-du-Lac Nord
Ville de Lac-Sergent, (Québec)
G0A 2J0
Tél. : (418) 875-4854 / télécopieur : (418)875-3805
Courriel : lac-sergent@bellnet.ca
Site Internet : www.villelacsergent.com

MOT DU MAIRE



Voici enfin l'été. Nous l'espérions depuis longtemps et le voilà, il est là, installé pour trois mois, pour notre plus grand plaisir. Avec lui, c'est le retour des vacances, de la baignade, des sports nautiques. Bref, tout ce qui fait que nous aimons passionnément notre lac.

Aussi, avec mes collègues du conseil municipal, je vous souhaite un été de soleil, de bonheur et de joie.

Cette année, il y a une grande nouveauté au Lac Sergent. En mars, nous avons adopté le règlement 225 concernant la renaturalisation.

Vous savez à quel point notre lac est fragile et qu'il faut se mobiliser pour le conserver. La cause en est l'excès de phosphore produit par l'activité humaine et qui se déverse dans ses eaux.

Bien sûr, il y a des choses que nous ne pouvons faire seuls. Le phosphore en provenance de nos installations septiques est difficilement contrôlable à moins d'actions majeures, telles l'installation de système de déphosphatation ou d'un égout collecteur. Nous discuterons de ces sujets cet été. En attendant, vous pouvez faire votre part en maintenant vos installations en bon état, en les faisant vidanger régulièrement et en utilisant des savons à vaisselles sans phosphate.

Vous pouvez aussi agir sur le phosphore produit en surface. Depuis, mars dernier, il est interdit de faire la tonte de votre pelouse dans la bande de deux mètres de la rive ; les brindilles d'herbes ainsi coupées sont chargées de phosphore. De plus, vous devrez renaturaliser d'ici au 30 septembre cette bande afin d'éviter l'érosion et capter le phosphore de surface avant qu'il n'arrive dans le lac. L'APPELS a collaboré à la mise en place de ce règlement en fournissant gratuitement aux citoyens des plants d'arbustes et des conseils de plantation, à même la subvention consentie par la Ville. Je les en remercie. N'oubliez pas que vous devez, avant de faire vos plantations, faire approuver par l'inspecteur municipal votre plan particulier de renaturalisation.

Ce règlement prévoit que d'ici le 30 septembre 2011, toute la bande de cinq mètres de la rive sera progressivement renaturalisée. Cependant, rien ne pourra se faire sans un vaste mouvement des citoyens en ce sens. Sauver notre lac est un objectif que nous devons tous avoir à cœur.

Par ailleurs, vous verrez sur le lac des balises particulières dans les zones moins profondes. Celles-ci invitent les bateaux et les motomarines à s'éloigner de la rive afin de ne pas brasser avec le jet de l'hélice ou du moteur, les sédiments chargés de phosphore qui sont au fond du lac. Il y a déjà bien assez de phosphore en suspension qu'il est inutile d'en rajouter.

Et pour nous aider dans l'application de ces mesures, la Ville a procédé à l'engagement d'un inspecteur « vert » en la personne d'Alexis Morissette, étudiant en génie de l'eau. Si vous avez des questions, vous pouvez toujours vous adresser à lui ou à l'inspecteur Stéphane Gauthier.

Il est certain que la nouvelle réglementation vous imposera quelques désagréments ou actions à prendre. Mais, je crois que c'est le prix à payer pour sauver notre lac afin que nos enfants et nos petits-enfants puissent en profiter comme nous l'avons fait. Nous ne sommes pas propriétaire de notre environnement, mais simplement fiduciaire à charge de le transmettre à nos successeurs dans le même état que nous l'avons reçu. Saurons-nous ensemble relever ce défi ?

Enfin, nous avons connu depuis le 1er avril, une petite révolution dans les communications de la Ville avec ses citoyens : la mise en ligne de notre site Internet dont l'adresse est www.villelacsergent.com. Aussi, en plus du Jaseur qui paraît deux fois l'an, nous pouvons vous informer directement d'autres sujets qui demandent une attention plus immédiate tout en vous permettant de nous écrire pour nous énoncer vos préoccupations. Je remercie particulièrement le conseiller Alain Royer qui a mis beaucoup d'efforts pour réaliser ce site dont nous sommes fiers.

Bon été

Denis Racine, maire



AVIS DE CONVOCATION

ÉGOUT COLLECTEUR - La Ville de Lac Sargent désire consulter ses citoyens au sujet du projet d'égout collecteur. A cette fin, nous tiendrons deux réunions de consultation afin de permettre à tous les citoyens d'y participer. Ces deux réunions seront semblables et nous vous demandons d'assister à l'une d'entre elles seulement.

Elles auront lieu au Club Nautique sis au 1146, chemin du Club nautique à Lac-Sergent.

DATE : Jeudi, le 5 juillet 2007 à 19h30

Vendredi, le 6 juillet 2007 à 19h30

Nous vous attendons en grand nombre.



Alain Royer conseiller district no 1

Tel que mentionné lors du dernier journal Le Jaseur notre objectif était d'améliorer la communication entre les citoyens et la Ville. Et sur ce point, après plusieurs heures de travail à l'élaboration du site cela nous a permis de maintenir les coûts à 3 000.00 \$. Sans cette implication ceux-ci auraient facilement atteint les 10,000 \$. Donc, depuis le 5 avril dernier, la Ville de Lac Sergent a maintenant son site Internet. Il suffit de taper www.villelacsargent.com. Notre objectif vise à informer les citoyens, mais également de pouvoir garder contact avec eux. Considérant le nombre de citoyens saisonniers au Lac, il demeure un outil indispensable.

Ce site renferme beaucoup de renseignements qui pourront vous donner plus facilement accès à une multitude de services et à la réglementation sur le lotissement et sur la protection de l'environnement. On y retrouve notamment le règlement 225 sur la renaturalisation des rives laquelle sera une action majeure à faire si l'on veut améliorer la qualité du lac. Nous vous invitons par la même occasion à nous faire part de vos commentaires ainsi qu'à nous faire parvenir des photos par courrier électronique afin de garnir l'album photo du site.



**Inauguration officielle
du site / 17 avril 2007**

Je tiens également à profiter de l'occasion pour remercier chacun des membres du Conseil pour leur excellente collaboration.

Formation sur le compostage



Après le grand succès obtenu l'an dernier, et faisant suite à la demande de citoyens, il y aura pour une 2^e année consécutive une formation sur le compostage.

À cet effet, il y aura le 5 juillet prochain au club nautique, une formation donnée par M. Gilles Paradis, horticulteur de renom, sur le compostage domestique il vous sera encore possible de vous procurer un bac de compost à un coût peu élevé.

Programme de rachat des réfrigérateurs désuets

Les citoyens qui désirent se départir de leurs réfrigérateurs domestiques désuets se verront offrir la somme de 25\$ par appareil par la Régie, s'ils transportent l'appareil au lieu d'enfouissement sanitaire de Neuville ou de Saint-Raymond (avec preuve de résidence). Cette nouvelle mesure est prise, conformément au Règlement sur les halocarbures Q-2, r15.01, afin de s'assurer de la récupération sécuritaire du gaz fréon, un halocarbure qui entre dans la composition des systèmes de réfrigération des appareils. L'objectif de cette récupération est de faire en sorte d'éviter que le gaz contenu ne s'échappe dans l'atmosphère et diminuant ainsi les émissions de gaz à effet de serre qui causent les changements climatiques. Le métal utilisé dans la fabrication de l'appareil sera aussi récupéré à des fins de réutilisation.

Tous ces services seront disponibles sur le site Internet de la Régie. Pour de plus amples informations, voici les coordonnées de la Régie (RRGMRP). Lieux d'enfouissement et les opérations, composez sans frais le 1-866-760-2714 et pour l'administration, composez sans frais le 1-877-873-5280. En terminant, je profite de l'occasion pour vous souhaiter une très bonne saison estivale

Alain Royer



François Garon conseiller district no 4

TRAVAUX DE VOIRIE

Comme à toutes les années, la Ville entend effectuer des travaux de voirie sur son réseau routier. Plusieurs réparations sont prévues à cet effet dans le programme de la Ville.

En outre, la réfection de l'assiette et le pavage d'une partie du chemin Tour du Lac sud située entre la Route 367 et le chemin de la Montagne nécessiteront des dépenses importantes à ce chapitre.

Le financement de ces travaux se fera en partie par le remboursement de la redevance de la taxe d'accise au montant de 140 000 \$, la contribution municipale de 30 000 \$ ainsi que le transfert inconditionnel de 14 000 \$ consenti par le ministère des Transports du Québec. De plus, à cela s'ajoute une demande de subvention de la Ville auprès du député provincial de Portneuf, monsieur Raymond Francoeur, dans le cadre du programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal.

Au moment d'écrire ces lignes, la Ville est à analyser les différents moyens à prendre afin de financer l'autre partie des coûts inhérents à ces travaux, y compris la contribution financière de la municipalité de Sainte-Catherine de la Jacques-Cartier.

Par ailleurs, d'autres travaux sont également prévus à la programmation de 2007 comme l'achat et le remplacement de trois ponceaux ainsi que l'installation de panneaux de sécurité.

BALISAGE DU LAC

Cet été, les plaisanciers auront l'occasion de constater l'installation d'une dizaine de bouées nouvelles. Ces bouées de couleur rouge orangée seront installées dans les zones critiques peu profondes du lac où l'on retrouve en plus grande quantité les algues aquatiques.

Nous demandons à tous les plaisanciers leur collaboration afin d'éviter le plus possible la circulation maritime dans les zones comprises entre ces bouées et la rive de manière à restreindre la prolifération des algues par le sillon des hélices de bateau.

Sachant que vous êtes toutes et tous plaisanciers sensibles à «*l'état de santé de notre lac*», je vous souhaite un bel été de nautisme rempli de soleil, de joies et de plaisir.

François Garon
Maire suppléant – conseiller district 4



Johanne Tremblay-Côté conseillère District no 3

Chers concitoyens et citoyennes.

Je veux vous remercier pour la récupération des arbustes et des arbres que vous avez faites le 19 et 26 mai 2007. L'effort général que vous entreprenez pour la sauvegarde de notre lac est très apprécié. Maintenant, il ne reste qu'à les mettre en terre pour qu'ils prennent vie et procurent l'effet recherché. Je remercie tout spécialement l'APPELS et leur équipe pour le beau travail effectué en ces journées qui ont été remarquables.

Ce lac, ça fait déjà 4 ans que je le regarde et je m'émerveille à chaque jour, et je veux que tous ensemble nous puissions continuer à l'admirer et en profiter.

Si vous avez des photos, ne vous gênez pas pour les faire parvenir à M. Alain Royer pour qu'il puisse les mettre dans notre beau site Internet et merci à M. Royer pour son travail.

Johanne Tremblay-Côté
Conseillère district 3

Projets de construction ou de rénovation en tête ?

L'inspecteur municipal est chargé de répondre au public pour toute question touchant le zonage et les règlements sur divers sujets tels que: construction neuve, agrandissement, rénovations, installations de cabanons, de piscines, d'abattage d'arbres et bien d'autres questions.

Monsieur Stéphane Gauthier est responsable de l'émission des permis et vous pouvez le rejoindre en composant le 418.875-4854 ou par courriel: lac-sergent@bellnet.ca.

Avis à tous les citoyens

Campagne de propreté

Nous voulons éliminer la pollution visuelle autour de notre lac qui nous est si cher. Donc, nous vous invitons à ramasser le bois mort de votre terrain. Les détails de la collecte vous seront donnés lors des séances de consultation publique concernant le réseau collecteur d'égout qui auront lieu au Club Nautique le 5 et 6 juillet prochain.



Chères citoyennes et chers citoyens

La saison estivale débutera très bientôt et les activités de loisirs, sportives et sociales reprendront dans quelques semaines, grâce à l'implication si précieuse des membres de l'Association Nautique et de ses bénévoles. Merci à tous !

La Ville étudie la possibilité d'étendre les activités de loisirs en dehors de la saison estivale; pourquoi pas une partie de sucre au printemps, une épluchette de blé d'inde à l'automne et une patinoire à l'hiver... Toutefois, les bénévoles de l'Association Nautique fournissent déjà des efforts considérables et il serait intéressant que de nouveaux bénévoles se joignent à eux afin d'y arriver, donc si vous désirez vous impliquer pour la communauté, il vous suffit de nous signifier votre intérêt. Vous êtes également invités à nous faire part de vos suggestions quant aux activités que vous aimeriez voir mettre en place, en communiquant avec la Ville (voir coordonnées dans le Jaseur), ou en nous retournant le sondage annexé.

Concernant le Club Nautique, avec l'aide d'une subvention provenant du Pacte rural de la MRC de Portneuf, nous avons pu rénover ce printemps la toiture afin de résoudre les problèmes d'infiltration d'eau. Nous rénovons également en juin le plancher du R-de-C, suite au dégât d'eau survenu au printemps, qui sera en partie payé par notre compagnie d'assurances.

Le centenaire de notre chapelle, c'est pour 2008 et un Comité organisateur, dont je fais partie, travaille depuis un certain temps à la préparation d'activités spéciales et de travaux d'amélioration de la chapelle et de son terrain; la programmation des activités vous sera dévoilée prochainement. Le Conseil apportera son appui financier dans le cadre de cet événement et si le cœur vous en dit et que vous êtes intéressés à venir en aide au Syndic, vos dons seront les bienvenus. Vous n'avez qu'à vous adresser à Monsieur Clermont Fréchette, Syndic, au 875-2243.

Outre les dossiers relatifs aux loisirs, la priorité du Conseil est évidemment l'environnement et la qualité du lac, plusieurs actions ont été posées depuis plusieurs années et se poursuivent. Le projet de renaturalisation des rives a débuté ce printemps et s'étendra jusqu'en 2011 pour atteindre l'objectif de renaturaliser toutes les rives dégradées sur une profondeur de 5 mètres. Des orientations sont également à l'étude par la Ville dans le cadre des exigences éventuelles qui pourraient être modifiées quant aux installations septiques et à la possibilité d'application d'un réseau collectif de traitement des eaux; c'est à suivre au cours de l'été. Il est du devoir de tous d'y apporter sa participation personnelle, car sans le lac, qu'advierait-il de nos loisirs d'été ?

Comme par les années passées, vous pouvez toujours compter sur mon implication et mon intérêt à défendre les dossiers de la Ville, dans le respect de la réglementation et de façon équitable pour tous les citoyens. Je demeure également à l'affût des besoins de l'Association Nautique et des loisirs, dossiers dont j'ai la responsabilité depuis 2001.

Je vous souhaite à tous un très bel été.

Au plaisir de vous rencontrer,

Hélène D. Michaud, conseillère du District # 2, 875-0241 – 623-2783

Juin 2007

LA RENATURALISATION DES RIVES : CE QUE VOUS DEVEZ SAVOIR

Depuis mars 2007, le règlement 225 prévoit l'obligation des riverains de renaturaliser les rives du lac. Voici un aperçu de ce que vous devez savoir à ce sujet :

POUR L'ÉTÉ 2007 :

- 1) Depuis mars 2007, il est interdit de faire la tonte du gazon dans une bande de deux mètres de la rive sauf pour votre fenêtre verte;
- 2) Chaque riverain dont la bande riveraine du lac n'est pas renaturalisée, doit déposer et faire approuver par l'inspecteur municipal son plan particulier de renaturalisation ;
- 3) En conformité avec ce plan, ce riverain doit procéder à la plantation d'arbustes selon les essences suggérées, dans ladite bande riveraine sur une profondeur de deux mètres et ce, au plus tard le 30 septembre 2007 ;
- 4) Vous pouvez conserver une fenêtre verte pour accéder au lac d'une largeur de cinq mètres pourvu qu'elle soit à angle de 60 degrés, en zig-zag ou en chicane.
- 5) Si votre rive possède une pente de plus de 30%, l'obligation de renaturaliser est augmentée de 50%.

POUR LES ÉTÉS SUBSÉQUENTS :

- 1) À compter du 1^{er} octobre 2007, il est interdit de faire la tonte du gazon dans une bande de trois mètres de la rive ; cette interdiction visera une bande de quatre mètres à compter du 1^{er} octobre 2009 et de cinq mètres à compter du 1^{er} octobre 2010 sauf pour votre fenêtre verte;
- 2) D'ici au 30 septembre 2008, l'obligation de renaturaliser sur deux mètres s'appliquera aux bandes riveraines des rivières et autres tributaires du lac sergent ;
- 3) D'ici au 30 septembre 2009, tous les riverains du lac, d'un lac, d'un cours d'eau ou autres tributaires devra renaturaliser sa rive sur une bande de trois mètres ;
- 4) L'obligation précédente sera majorée à un quatrième mètre d'ici le 30 septembre 2010 et d'un cinquième d'ici le 30 septembre 2011.

De plus, le règlement prévoit des règles particulières si votre résidence ou chalet est situé à moins de dix mètres de la rive. Si vous avez une plage de sable naturelle sur votre rive, vous n'avez pas à renaturaliser cette plage, mais vous avez l'obligation de le faire derrière ladite plage. Enfin, si vous avez une descente à bateau, celle-ci ne doit pas excéder 3,5 mètres de largeur et cette largeur sera prise en compte dans les cinq mètres de votre fenêtre verte.

L'inspecteur municipal, son adjoint, l'inspecteur « vert » de même que L'APPELS sont toujours là pour vous aider et répondre à vos questions.

Merci de votre implication. C'est ensemble que nous sauverons notre lac.

Denis Racine, maire

Comprendre certains phénomènes écologiques *Questions – réponses*

Depuis le début de la campagne de renaturalisation, plusieurs personnes se posent des questions sur les bonnes pratiques à prendre au-delà de l'application réglementaire.

Pour assurer la reprise de nos arbustes de la bande riveraine faut-il ajouter de la terre ?

Non. Il faut conserver le gazon afin d'éviter un lessivage de la terre meuble vers le lac. Il suffit d'effectuer des trous de la grandeur du pot des plants, d'ajouter du mycorhize et d'y tasser les racines en s'assurant de ne pas les plier. On peut ajouter un peu de sol autour du plant. Si le sol est très pauvre, il faut excaver celui-ci et le remplacer par un sol grossier pour y planter les arbustes. Il faut se rappeler que les plants utilisés pour la bande riveraine ne doivent pas nécessiter d'engrais. Ils peuvent donc tolérer un sol pauvre. J'ai moi-

même planté des *Spirées Van Houtte* en cellule dans un sable grossier. Elles ont très bien repris avec très peu de terre dans le trou.

La compétition sur les plants ne se fera pas par les racines de la pelouse mais par leur partie aérienne. Il faut alors tailler le gazon autour des plants si ces derniers ne sont pas assez hauts ou, mieux encore, placer un paillis à la base de ceux-ci (rigide s'il y a risque d'inondation ou régulier autrement). Les paillis vont également conserver l'humidité.

On peut aussi planter les arbustes par talles en conservant des bandes de gazon autour de celles-ci de façon à prévenir l'érosion de la terre vers le lac.

Pourquoi ne pas rehausser le sol d'un terrain avec de la terre dans les dix ou 15 mètres du lac ?

Il est interdit par réglementation de surélever un terrain dans la rive (10 mètres de la LHE et 15 mètres si la pente est supérieure à 30%). La terre de remplissage contient des éléments nutritifs qui peuvent être lessivés au lac et **créer un terreau fertile à l'installation de plantes aquatiques**. Certaines techniques peuvent minimiser ce risque mais l'ajout de terre détruit l'équilibre de la bande riveraine. Les nouveaux plants prendront plus de temps à atteindre le premier niveau de sol et jouer pleinement leur rôle.

Pour les terrains hors des rives, est-il préférable d'utiliser de la tourbe ou de semer, lorsqu'on veut avoir une pelouse ?

La pelouse en plaque peut-être utilisée lorsque le risque d'érosion est important. Toutefois, elle est toujours produite avec un apport d'engrais important. De plus, la plupart du temps elle est le résultat d'une monoculture (un seul type de plantes) qui sera difficile à entretenir sans engrais, pesticide ou arrosage fréquent. Il est préférable de semer la pelouse là où les risques de lessivage de la terre vers le lac ou ses tributaires sont minimes. Utilisez un mélange de diverses plantes pour assurer une bonne biodiversité (légumineuses basses, lotier, trèfle et graminées adaptées au milieu). Nécessitant moins d'entretien, ces pelouses pourront aussi mieux résister au piétinement et aux sécheresses de l'été.

Les graminées qui forment la pelouse ne sont jamais considérées comme des plantes appropriées pour une rive. La seule exception à cette règle concerne l'accès au lac (5 mètres de large maximum). Il faut toutefois se rappeler que la tourbe est riche en éléments nutritifs et qu'il faudra éventuellement y semer des mélanges de plantes puisqu'il est interdit d'utiliser de l'engrais ou des pesticides. Une monoculture sera vue d'un mauvais œil !

Peut-on enlever les herbiers de plantes aquatiques dans le littoral ?

Toute intervention dans la zone littorale d'un lac doit-être soumise à l'approbation préalable du *Ministère du développement durable, de l'environnement et des parcs* (MDDEP) et de la ville concernée. L'autorisation peut-être donnée pour enlever au maximum 15 % de l'herbier de plantes aquatiques selon les objectifs poursuivis. L'enlèvement sera autorisé en dehors de la période de frai du poisson. De plus en fauchant ou arrachant, il faut réduire les risques de bouturage des plantes et la remise en suspension des sédiments.

Avec des apports importants en phosphore, les herbiers naturels réapparaîtront dans un court laps de temps et pourraient être remplacés par des plantes moins désirables telle le *Myriophylle à épi*.

Quand un herbier est détruit, c'est toute la faune et l'équilibre du littoral qui est chamboulé. L'herbier, à cause du potentiel épuratoire des plantes aquatiques, sert de filtre. **Il capte du phosphore et des éléments nutritifs qui autrement peuvent profiter aux cyanobactéries.**

De plus, par leurs racines, la majorité des plantes qui composent l'herbier maintiennent le sol du littoral en place. Grâce aux herbiers les risques d'érosion et de détérioration des berges sont minimisés.

Références : Robert Laplame, *Protéger et restaurer les lacs* / Édith Smeesters, *Pelouses et couvre-sols*.

Je vous invite à prendre acte de la *Charte des lacs* du MDDEP au <http://www.mddep.gouv.qc.ca/eau/algues-by/engagement/engagement.asp>

Claude Phaneuf / président de l'APPELS

Subventions et contributions

Le conseil municipal a accordé des subventions aux organismes suivants pour les soutenir dans la réalisation de leurs projets :

- 13 800 \$ à l'**Association de protection de l'environnement du Lac-Sergent** dans le cadre du projet « Je revégétalise ma rive pour garder mon lac »;
- 750 \$ à la Société de la piste Jacques-Cartier/Portneuf comme contribution du milieu. Désormais, la piste fait partie du réseau cyclable **La Route Verte**, ce qui permet à la société d'en offrir gratuitement l'accès.

Réglementation

Le conseil municipal a adopté le règlement suivant : 225 : Règlement visant à protéger les rives, le littoral et les zones inondables, à procéder à la renaturalisation des rives dégradées, décapées ou artificielle, amendant le règlement numéro 122 et abrogeant le règlement #193.

Toute personne intéressée par ledit règlement peut en prendre connaissance au bureau municipal, aux heures régulières d'ouverture.

Comptes de taxes 2007 - Rappel

1 septembre 2007: Quatrième et dernier versement de taxes

Veillez prendre note que tout retard de paiement entraîne un intérêt annuel de 12% calculé quotidiennement. Pour toute question sur un compte reçu, pour prendre une entente de paiement ou pour toute autre interrogation, communiquer avec moi au 875-4854. **Soyez assuré de ma disponibilité à bien vous servir !**

Séances du conseil municipal

18 juin	19H30 BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS	17 septembre
16 juillet	19H30 CLUB NAUTIQUE	20 août
20 octobre	10H00 BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS	17 novembre
15 décembre	10H00 BASE DE PLEIN AIR 4 SAISONS	

Heures d'ouverture du bureau municipal

Lundi au jeudi: **9H00 À 16H30 (fermé de 12h00 à 13h00)**

Vendredi: **9H00 À 16H00 (fermé de 12h00 à 13h00)**

Comment nous rejoindre ?

1149, chemin Tour-du-Lac Nord

Ville de Lac-Sergent, (Québec)

G0A 2J0

Tél. : (418) 875-4854 / télécopieur : (418)875-3805

Courriel : lac-sergent@bellnet.ca

Site Internet : www.villelacsergent.com

NOUVEAU:
SITE INTERNET DE LA VILLE DE LAC-SERGENT

**NOUVEAU:
SITE INTERNET DE LA VILLE DE LAC-SERGENT**

Vous pouvez en tout temps laisser un message sur le répondeur de la ville, nous vous retournerons votre appel dans les plus brefs délais. **POUR TOUTE URGENCE; COMPOSER LE 9-1-1.**

Vidange de fosses : composer le 875-4854 en laissant vos coordonnées ou bien contacter directement le service de traitement sanitaire Sani-St-Basile au numéro sans frais : 1-877-533-2775.

Analyse d'eau potable

Voici les dates auxquelles le service vous est offert cette année :

Mardi le 26 juin

lundi le 16 juillet

lundi le 13 août

Voici la procédure à suivre :

Venir chercher au bureau municipal le ou les contenant(s) stérile(s) au plus tard le jeudi avant la date choisie :

- Prendre le prélèvement de votre eau le lundi matin, juste avant d'apporter votre contenant au bureau municipal entre 9h30 et 12h00 aux dates indiquées;
- Lorsque la firme nous communiquera le résultat, vous en serez informé;
- La Ville de Lac-Sergent paiera la firme pour les services et vous facturera le montant par échantillon (même procédé que la facturation de la vidange des fosses.

Le coût pour les analyses:

Eau potable (coliformes totaux et fécaux) :
Eau (nitrites - nitrates)

16 \$ plus taxes applicables

15 \$ plus taxes applicables

Autobus pour étudiants?



Ce **sondage** s'adresse aux étudiants qui résident à Québec la semaine pour leurs études et qui reviennent dans Portneuf les fins de semaine.

Seriez-vous intéressé à un autobus partant de Québec pour la MRC de Portneuf le vendredi à 18 h et revenant à Québec le dimanche à 19 h? Coût: 12 \$ aller-retour.

Il sera possible d'utiliser le trajet inverse pour aller passer une fin de semaine en ville.

N.B. Il n'est pas nécessaire d'être étudiant pour bénéficier du service.

Contactez-nous rapidement...

418 329-3686

1 877 329-3686

www.transportportneuf.com

**Nous arrimons aussi les gens en covoiturage!
L'INSCRIPTION EST GRATUITE!**

Marche à suivre : (sur rendez-vous seulement)

1. Prévoir 48 heures avant la mise ou la sortie d'eau de votre bateau;
2. Communiquer au bureau municipal en composant le 418-875-4854 afin de prendre rendez-vous;
3. Si la ligne est occupée ou si vous téléphonez en dehors des heures de bureau, laissez votre message et vos coordonnées sur le répondeur;
4. **IMPORTANT** : Si vous téléphonez vendredi après 16h00, nous traiterons votre demande à compter du lundi suivant;

TARIF 2007 : **20 \$ propriétaire ou locataire (saison)**
 50 \$ non-résident pour une entrée et une sortie.

	Lundi au vendredi	Samedi	Dimanche
7 mai au 15 sept 07	16h00 à 18h00	9h00 à 11h00	9h00 à 11h00
			16h00 à 18h00

Lundi le 3 septembre, **Fête du Travail**, la rampe de mise à l'eau sera ouverte de 10h00 à 12h00 et 14h00 à 16h00.

A compter du 15 septembre, la rampe de mise à l'eau sera ouverte en tout temps.

En cas d'urgence, **bris de bateaux majeurs**, et en dehors des heures d'ouverture du bureau municipal, veuillez communiquer avec M. François Garon, conseiller au 875-3477.

système de clefs codées maintenant disponible

LA VILLE DE LAC-SERGENT A INSTAURÉ UN NOUVEAU SYSTÈME DE CLEFS CODÉES POUR SES
CITOYENS UTILISATEURS DE LA RAMPE DE MISE À L'EAU SITUÉE AU CLUB NAUTIQUE.

Vous devez vous présenter au bureau municipal afin de remplir le formulaire d'engagement de votre part au règlement en vigueur (le règlement #234) et laisser un dépôt de 40 dollars pour la clef.

MESSAGE DE L'INSPECTEUR MUNICIPAL

Tournée des vidanges des fosses

La qualité de l'eau et de l'environnement étant une priorité à Lac-Sergent, il va sans dire que la conformité des fosses septique et de rétention sont ma principale préoccupation. A cet effet, une tournée débutera le 18 juin 2007. Veuillez à ce que vos allées d'accès à vos fosses soient en tout temps libres d'obstructions à l'entrepreneur. Je vous rappelle que la fosse de rétention possède un bouchon de couleur noir et que pour la fosse septique, le bouchon est blanc.

Propreté

Je vous rappelle que la Ville de Lac-Sergent a adopté un règlement sur la propreté sur l'aménagement obligeant tout propriétaire ou occupant d'immeubles de tenir ses aires privées de façon propre et libre de toutes obstructions indésirables pouvant être source de pollution et/ou d'accident.

Chiens errants

Attention à vos chiens ! Plusieurs chiens se promènent encore en liberté sans leur propriétaire. Tout propriétaire se doit de garder son chien en laisse pour la sécurité de tous les citoyens.

Entretien des ponceaux

Tout propriétaire est responsable et doit faire, à ses frais, l'entretien de son (ses) entrée(s) privée(s) y compris les ponceaux servant d'entrée privée.

Garage d'hiver

La date limite pour enlever la toile et l'armature des garages et autres structures d'hiver est le **15 mai**. Si cela n'est pas encore fait, veuillez s.v.p. les enlever car vous êtes en infraction.

Stéphane Gauthier, inspecteur municipal

Bonjour à tous les riverains de la ville de Lac-Sergent,

Je m'appelle Alexis Morissette, je suis étudiant en génie des eaux à l'Université Laval et votre ville m'a engagé pour la saison estivale, pour occuper la fonction d'inspecteur en environnement afin de veiller sur le lac et d'accompagner les riverains dans la sauvegarde du lac. Comme vous le savez déjà, plusieurs lacs du Québec sont menacés par les cyanobactéries et la haute teneur en phosphore des eaux. Le lac Sergent fait partie de ce groupe. Plusieurs municipalités se ferment encore les yeux et ne font rien pour régler le problème. Ce n'est pas le cas de votre municipalité et il faut être fier de la ville de Lac-Sergent, car elle est avant-gardiste. En effet, avec l'adoption du règlement 225 et un effort collectif, le lac Sergent peut être sauvé.

Comme vous le savez déjà, le règlement 225 dicte que les riverains ayant un terrain au bord de l'eau doivent renaturaliser leur rive sur une profondeur de 2 mètres pour le 30 septembre 2007 et jusqu'à 5 mètres pour 2011. En 2008, ce sont les tributaires qui seront renaturalisés sur 2 mètres et jusqu'à 5 mètres pour 2011. L'APPELS (Association pour la protection de l'environnement du lac Sergent) a permis la distribution gratuite d'arbustes aux riverains avec l'aide financière de la ville. Mon rôle en tant qu'inspecteur est de vous guider dans cette naturalisation. Donc, si vous avez des interrogations ou que vous voulez que j'aie voir sur le terrain, vous pouvez m'appeler à la ville et je serai heureux de vous rencontrer et de pouvoir vous aider.

Si vous le désirez, vous avez la possibilité de m'envoyer un plan de votre futur aménagement afin que je puisse vous signer un certificat de couleur bleu vous assurant que votre plan est conforme à la réglementation et que vous vous engagez à respecter ce plan. Suite à la plantation de vos arbustes, vous pouvez me recontactez afin que je puisse vous donner votre certificat de conformité, de couleur bleu, disant que vous avez atteint l'objectif de 2 mètres de 2007 ou, comme plusieurs veulent le faire dès cette année, atteindre l'objectif de 5 mètres de 2011. Les discussions que j'ai eues avec quelques riverains m'ont démontré la très grande volonté des gens à vouloir sauver le lac. J'espère rencontrer le maximum d'entre vous afin de vous aider ou seulement échanger quelques idées d'aménagement possible.

Environnementalement vôtre,
Alexis Morissette

Une invitation spéciale



Comité
organisateur du
centenaire de la
chapelle

- Saviez-vous que notre belle chapelle aura 100 ans l'été prochain?
- Saviez-vous que le nom officiel de notre chapelle est Notre-Dame-de-la-Paix de Lac-Sergent?
- Saviez-vous qu'elle fut coupée en deux sur le sens de la longueur lors de son dernier grand agrandissement?
- Saviez-vous que notre belle chapelle a été classée en 2002 comme monument historique par la ville et reconnue comme ayant une valeur patrimoniale dans le cadre de l'inventaire des lieux de culte du Québec et la seule chapelle de Portneuf à obtenir ce classement?

Toutes ces choses, nous les avons découvertes dans le magnifique livre illustré de 140 pages, rédigé patiemment par M. Marcel Latouche, un résident du lac depuis 50 ans et dont le lancement marque le début des activités du centenaire de notre chapelle. Cet ouvrage raconte avec minutie la petite histoire des bâtisseurs de notre chapelle qui ont contribué tout au cours de ces années de développement de la villégiature au lac Sergent, à l'évolution de cette jolie chapelle de campagne, aujourd'hui classée au patrimoine religieux.

C'est avec enthousiasme que le comité organisateur du centenaire de la chapelle vous invite au lancement du magnifique ouvrage de M. Latouche. Nous comptons sur vous pour publiciser l'événement auprès de vos familles, voisins et amis, sans oublier les anciens résidents qui conservent sans doute un souvenir agréable de cette belle chapelle avec son maître-autel en forme de voilier.

Nous profiterons de l'occasion pour dévoiler les grandes lignes des activités prévues pour célébrer ce centenaire. Histoire de vous mettre l'eau à la bouche, sachez qu'il y aura une messe de Noël à la chapelle le 24 décembre 2007 en soirée!

Au plaisir de vous voir à la chapelle le 8 juillet prochain,

Invitation à toute la population

Occasion : Lancement officiel du livre « *La belle centenaire* » de M. Marcel Latouche

Date : Le dimanche, 8 juillet 2007 à 11h00

Lieu : Chapelle du Lac Sergent

Vin d'honneur et bouchées seront servis. Le livre sera en vente sur place au coût de \$20.

L'Association pour la Protection de l'Environnement du Lac Sergent

Renaturalisation – Projet de plantation 2007

Cette année, grâce à une subvention de 13 800 \$ obtenue de Ville de Lac-Sergent, 133 propriétaires riverains recevront près de 6 000 arbustes pour effectuer une renaturalisation de 2 km de rive sur une profondeur minimale de 2 mètres. Lors d'une conférence de presse tenue le 23 mai, M. Racine et l'APPELS présentaient la nouvelle réglementation et le projet de plantation aux médias. Mme Johanne Tremblay-Côté, les deux inspecteurs municipaux, les représentants de la CAPSA, de la CBJC, de l'Association des propriétaires riverains du lac Sept-Îles, le Courier de Portneuf, le Martinet et la Télé communautaire de Saint-Raymond y étaient présents.

La première phase de la plantation a eu lieu le 26 mai dernier. En tout, 105 propriétaires riverains et le Club Nautique se sont procurés des plants de Myrique baumier, de Spirée à large feuille et de Vigne vierge et sont donc en mesure d'amorcer leur renaturalisation. **Deux autres distributions auront lieu, pour les propriétaires concernés, les 23 juin et 21 juillet, de 9h00 à 14h00, au 182, Vieux Chemin.**

Préparation du terrain



Après



Balisage du lac

Cet été, la Municipalité entend effectuer un balisage des zones les plus sensibles du lac. L'APPELS vous encourage à respecter cette signalisation et vous invite à communiquer avec nous pour de plus amples informations.

Prévention du brassage de l'eau – Retour sur notre Code d'Éthique

Brassage des sédiments :

- Le lac Sergent est un lac très peu profond. Les bateaux à moteur y soulèvent les sédiments lorsqu'ils circulent dans les zones peu profondes. Les sédiments ainsi mis dans la colonne d'eau entraînent une disponibilité du phosphore et autres nutriments pour les plantes aquatiques et les algues, accroissant l'état d'eutrophisation du lac; le brassage des sédiments contribue aussi à colmater les frayères.

Les vagues :

- Les vagues contribuent à l'érosion des rives, l'ensablement du lac et la production accrue d'algues et de plantes.

Propagation du *Myriophylle* à épi :

- Le *Myriophylle* se propage par bouturage. À chaque fois qu'on le brise avec les hélices des moteurs, les jets de moto-marine ou les rames, on propage de nouvelles boutures

Notre Code d'Éthique (2006) suggère toujours ce qui suit :

- **Éviter de circuler en embarcation motorisée** dans les zones du lac dont la profondeur est inférieure à un mètre, circuler lentement (moins de 10 km/h) à moins de 50 mètres des rives et *surtout ne pas décoller en trombe*;
- **Éviter d'ajouter** du sable, gravier ou autre matériel sur le littoral ou sur la rive du lac ou autres cours d'eau (lac, ruisseau, rivière ou autre) du bassin versant.
- **Éviter de creuser** le fond d'un cours d'eau (lac, ruisseau, rivière ou autre).
- **Éviter de circuler dans les herbiers de *Myriophylle***;
- Retirer les plants qui restent accrochés à l'hélice (ou à l'hameçon). À cette fin, garder un contenant dans l'embarcation et jeter les plants ainsi ramassés à la poubelle (pas à l'eau!) ou dans le bac à compostage.

Ciné-Club APPELS

Cet été, l'APPELS invite tous les résidents du bassin versant du Lac Sergent à 4 soirées rencontres pour discuter de sujets touchant l'environnement. Ces soirées sont d'abord pour vous rencontrer et connaître vos idées et vos opinions. Le format se veut informel et interactif. Un court-métrage ou une présentation PowerPoint de 20-40 minutes précédera une discussion. Pour chacun des sujets, nous aurons des invités qui viendront partager leurs idées avec vous, présenter leur point de vue, répondre à vos questions, etc.

Le lieu: Club Nautique

L'heure: 19h30

Les dates: les mardis 26 juin, 10 juillet, 24 juillet et 7 août

Au programme:

(L'ordre des présentations est sujet à changement et sera précisé dans les prochaines semaines)

Sujet	Présentation	Invité
Protection des lacs	J'ai pour toi un lac	à préciser
Couvert forestier et aires protégées	L'homme qui plantait des arbres	à confirmer
Environnement général, changements climatiques	Film présenté au festival de Saint-Casimir Édition 2007	à confirmer
Milieux humides	PowerPoint de Canards Illimités	J. Kirby, C.I.

Les canards causent la *Dermatite du baigneur*

Avec l'été qui arrive, il importe de rappeler certains principes de prévention concernant ce problème. La dermatite du baigneur est causée par un ver microscopique, la cercaire. La cercaire est un parasite dont le cycle de développement normal implique les canards et les escargots. L'humain ne fait pas partie de ce cycle mais peut être affecté temporairement suite à un contact cutané. Lors de contacts avec l'eau, il arrive que la cercaire pénètre sous la peau. Elle peut alors causer des éruptions cutanées et des démangeaisons mais ne représente pas de danger pour la santé. Plus on nourrit les canards, plus grands sont les risques de contracter la dermatite du baigneur.

Pour éviter la dermatite du baigneur:

- limiter les contacts prolongés avec l'eau dans les zones où la végétation est abondante;
- frictionner la peau avec une serviette après contact;
- consulter un médecin si des symptômes apparaissent.

Pour limiter la propagation de la cercaire :

- éviter de nourrir les oiseaux aquatiques;
- protéger et respecter les habitats fauniques.

Nous recommandons aussi d'**éviter de nourrir** la faune aquatique (poissons) et la sauvagine (canards) car leurs excréments et la nourriture non utilisée deviennent des fertilisants pour les algues et plantes aquatiques et/ou des sources de bactéries et autres parasites potentiellement nuisibles à la santé.

Devenez membre ou renouvelez votre cotisation

Pour nous aider à poursuivre notre travail, assumer nos dépenses (déplacement, site web, téléphones, etc.), votre **cotisation de 20\$ / famille** nous indique de votre intérêt pour le lac et nous assure votre support. Les membres en règle avant le 26 juin seront éligibles au tirage d'un bon d'achat de 100 \$ au Centre Jardin l'Oiseau du paradis (tirage public lors du ciné-club). Seuls les membres seront invités à l'assemblée générale annuelle vers la mi-août. Formulaire sur notre site web ou sur demande.

L'APPELS vous présente son nouveau logo

Un jeune qui saute avec joie dans une eau de qualité. L'enfant symbolise notre effort pour les générations futures. Le lac, l'air pur, le poisson et l'oiseau illustrent l'environnement sain que nous voulons tous protéger. L'arbre et le buisson illustrent le couvert forestier et la bande riveraine essentiels à l'intégrité du bassin versant.



www.appels.ca

appels@cite.net

875-4717



COMMUNIQUÉ

POUR DIFFUSION IMMÉDIATE

Québec, le 13 juin 2007

PLAISANCIERS, NAVIGUEZ EN TOUTE SÛRETÉ!

La patrouille nautique de la Sûreté du Québec, qui voit à la sécurité des plaisanciers, désire les informer de quelques règles qui régissent les activités nautiques.

- Toutes les embarcations doivent posséder un système d'éclairage ou un feu blanc en tout temps à la tombée du jour (même les kayacs).
- Toutes les embarcations doivent contenir un nombre suffisant de vestes de flottaison (approuvées par Transport Canada) et de la bonne taille, selon le nombre de passagers à bord.
- Chaque propriétaire ou conducteur d'embarcation doit respecter sa capacité.
- Un certificat de compétence est exigé pour toutes les personnes nées après le 1^{er} avril 1983, ainsi que pour toute personne désirant conduire une embarcation de moins de 4 mètres (13 pieds), munie d'un moteur. Des restrictions s'appliquent également aux conducteurs selon la force du moteur de l'embarcation.
- Il est interdit à une personne âgée de moins de 16 de conduire une motomarine.

La Sûreté du Québec vous incite à la prudence et vous rappelle que le Code criminel s'applique de la même façon sur l'eau que sur les routes !

Pour plus de renseignements sur la sécurité nautique, vous pouvez consulter le site Internet de Transport Canada (www.securitenautique.gc.ca) ou composer le 1 800 267-6687.

Nous vous souhaitons à tous une excellente saison estivale !

Affaires publiques
Sûreté du Québec
District de Québec
(418) 623-6452

-30-

5005, boul. Pierre Bertrand, Québec G1K 7W2 Téléphone : 623-6381 Télécopieur : 623-6475



Les contenants de peinture vides, ça se recycle aussi!

Saviez-vous que la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) offre aux citoyens le service de récupération des contenants de peinture vides? Apportez vos contenants aux endroits énumérés ci-dessous et déposez-les dans les conteneurs prévus à cette fin.

- Pour la peinture : Dans son contenant d'origine, avec identification, couvercle fermé.
- Pour les contenants de peinture vides : le contenant doit être bien essuyé, sec et sans couvercle.



Vos surplus de peinture serviront à fabriquer de la peinture récupérée !



Les produits acceptés (d'usage résidentiel uniquement)

- ✓ Apprêt et peinture (latex, alkyde, émail ou autres)
- ✓ Peinture à métal antirouille
- ✓ Peinture aluminium
- ✓ Teinture
- ✓ Vernis
- ✓ Laque
- ✓ Produit ou préparation pour le traitement du bois (préservatif) ou de la maçonnerie
- ✓ Peinture de signalisation (disponible pour la vente au détail)

Lieux de récupération des contenants de peinture vides :

☞ Dépôts de la RRGMRP :

Lieu d'enfouissement sanitaire de St-Raymond, 590 chemin Bourg-Louis
Éco-centre de Neuville, 1310 chemin du Site

☞ Autres dépôts :

Ressourcerie de Portneuf, 736 rue Principale à St-Marc-des-Carières

Quincaillerie COOP de Pont-Rouge, 229 rue Dupont

COOP de Sainte-Catherine, 4916 boul. Fossambault

Dépôt municipal de Donnacona, 100 rue Armand Bombardier (ouvert sur les heures de bureau seulement)

Paulin Moisan Inc. RONA, 746 rue St-Joseph à St-Raymond

Matériaux Audet RONA, 294 boul. Dussault à St-Marc-des-Carières

Pour plus d'information, visitez www.laregieverte.ca

Une initiative de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf, en collaboration avec la Fédération québécoise des municipalités et Éco-peinture, société québécoise de gestion écologique de la peinture.

MOT DU COMMODORE - 2007

D'année en année, l'Association Nautique du Lac Sergent organise une panoplie d'activités à caractère social ou sportif pour le bénéfice de ses membres et de la communauté en général. Notre objectif est simple : s'assurer que tous passent un été inoubliable au Lac Sergent et cette année ne fera pas exception à la règle!

Pour les jeunes qui s'inscriront au Camp de jour et au Club de Canotage, nous comptons sur une équipe de moniteurs et d'entraîneurs alliant dynamisme et expérience. Notre coordinatrice Sarah-Élisabeth Fortier-Métivier, notre entraîneur chef Louis-Philippe Samson ainsi que tous les membres de leur équipe vous attendent lors de la journée d'inscription qui aura lieu samedi le 16 juin. D'ici là, vous trouverez des informations supplémentaires ainsi qu'une copie des formulaires d'inscription sur notre site web : www.lac-sergent.com.

Pour ce qui est du volet social, nous vous invitons à parcourir le calendrier des activités 2007. Vous y retrouverez des classiques et des nouveautés. Dans la section des incontournables, inscrivez à votre agenda la Soirée du Commodore qui aura lieu le 30 juin. Comme à l'accoutumé, le filet mignon sera au menu et la soirée se terminera dans une ambiance de type « Lounge » sur la terrasse du Chalet Nautique pour les oiseaux de nuit... Contrairement à l'an passé, les places pour cette soirée sont limitées à 200 alors faites vite! Le 15 juillet, place au Brunch du Vice-commodore et le 28 juillet c'est le traditionnel Tournoi de Golf suivi de la Soirée thématique qui aura pour thème « Lac Sergent Grammy's ». Du côté des nouveautés, vous remarquerez la présence d'une soirée de cinéma « Vendredi 13 », devinez la date..., ainsi que l'ajout au calendrier d'une journée dite « sans moteur » le 8 juillet... Au programme de cette journée: traversée du lac à la nage le matin, course de voile en après-midi, tour du lac en canoë ou en kayak en fin d'après-midi et party hot-dog pour clôturer la journée.

Pour les nouveaux, comme pour les anciens, toutes ces activités représentent autant d'occasion de socialiser et de renouer avec ce qu'il est convenu d'appeler : « La joie de vivre au Lac Sergent ».

En terminant, j'aimerais souligner l'immense travail de tous nos bénévoles, le soutien constant de la Ville de Lac-Sergent et l'appui financier de nos commanditaires. Sans vous, l'Association ne serait pas ce qu'elle est. Merci!

Au nom du bureau de direction de l'Association Nautique du Lac Sergent, je vous souhaite une excellente saison 2007.



Jean-François Meunier
Commodore

Association Nautique Lac Sergent

Juin 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
					1	2
3 Assemblée Générale AQCKV Trois-Rivières	4	5	6	7	8	9 Ouverture Printanière 10h00 (bienvenue aux bénévoles)
10	<div style="border: 1px solid black; padding: 5px;"> <p><i>*Le 16 juin, lors de l'inscription au Club Nautique, ne pas oublier d'apporter les cartes d'assurance maladie du Québec pour chaque inscription. Aussi, les parents doivent obligatoirement fournir leur numéro d'assurance sociale pour obtenir le relevé 24 (frais de garde).</i></p> </div>				15	16 Inscriptions Club nautique* 13h30 à 15h30
17	18	19	20	21	22	23
24 Fête nationale des Québécois St-Jean-Baptiste	25 Début des entraînements réguliers Canoë-kayak Début des activités camp de jour 9h30	26 activités camp de jour 9h00 Ciné-club APPELS 19h30	27	28 Party Hot-dogs (enfants et parents) 17h00	29	30 Soirée du Commodore 18h00

Juillet 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
1 Fête du Canada (sous invitation)	2	3 Réunion d'information canoë-kayak 19h30	4 Réunion Compostage 19h00	5	6	7 Compétition Lac-Beauport
8 Journée sans moteur & traversée du lac	9	10 Ciné-club APPELS 19h30	11 Soirée Cinéma 20h00	12	13 Soirée Cinéma du 13 20h00	14
15 Brunch du Vice- Commodore 10h00	16 Séance du conseil de ville 19h00	17	18 Bingo de la Mission 19h00	19	20	21 Finale régionale Jeux du Québec Lac Sergent
22	23	24 Ciné-club APPELS 19h30	25 Soirée Cinéma 20h00	26	27	28 Tournoi de golf & Soirée Lac Sergent Grammy's
29	30	31				

*Association Nautique
Lac Sergent*

Août 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
			1 Soirée Cinéma 20h00	2	3 Championnat Provinciaux Lac Beauport Pee-wee bantam Midget & +	4 Championnat Provinciaux Lac Beauport Pee-wee bantam Midget & +
5 Championnat Provinciaux Lac Beauport Pee-wee bantam Midget & +	6	7 Ciné-club APPELS 19h30	8	9 Soirée d'adieu 19h00	10 Fin activités camp de jour	11
12	13	14	15	16	17	18
19 Cloverleaf Kingston (Sydenham Lake)	20 Séance du conseil de ville 19h00	21	22 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)	23 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)	24 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)	25 Championnat Canadien (Rideau, Ont.)
26 Can-Mas (Rideau, Ont.)	27	28	29	30	31 Soirée Mérites 19h00	

Septembre 2007

Dimanche	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi
						1 Assemblée générale 11h00
2	3	4	5	6	7	8
9 Grand rangement 10h00	10	11	12	13	14	15
16	17	18	19	20	21	22
23	24	25	26	27	28	29 Régate Longue distance Cap-de-la- Madeleine
30						



Cet été pensez vert, HERBICYCLEZ !

Engagée à mettre en valeur plus de 65% de ses matières résiduelles, la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf met de l'avant diverses mesures afin de recycler et de mettre en valeur ses résidus verts (feuilles, branches, arbres de Noël et résidus de gazon). Plus particulièrement, **nous vous invitons, cet été, à pratiquer l'HERBICYCLAGE** plutôt que de mettre aux ordures vos résidus de gazon.

Saviez-vous que l'herbe coupée mise aux ordures représente jusqu'à 30% de tous les déchets recueillis entre mai et septembre. Arrêtons de jeter le gazon à la poubelle !



L'HERBICYCLAGE c'est quoi ? Il s'agit d'une **technique simple et écologique** qui consiste à laisser, lors de la tonte, le gazon coupé sur la pelouse. Vous produirez ainsi le meilleur engrais naturel qui soit car l'herbe en se décomposant redonnera à la pelouse des éléments nutritifs et de l'eau.

Pourquoi pratiquer L'HERBICYCLAGE ? Pour poser un geste positif pour l'environnement, pour améliorer la qualité de votre pelouse en augmentant sa résistance aux maladies, à la sécheresse et aux insectes nuisibles. En plus, il s'agit d'une pratique peu dispendieuse car toutes les tondeuses peuvent HERBiCYCLER.

Comment herbicycler ?

- Avec une tondeuse déchiqueteuse ou simplement en ajoutant des lames déchiqueteuses à votre tondeuse, vous êtes fin prêt à faire de l'herbicyclage. Informez-vous auprès de votre détaillant; les lames déchiqueteuses se vendent à peu de frais;
- Il est conseillé de couper fréquemment le gazon pour le laisser toujours à une hauteur d'environ 7 centimètres (3 pouces). Cela vous assurera une pelouse vigoureuse. De plus, votre sol conservera son humidité et vous préviendrez l'invasion des mauvaises herbes et des insectes;
- Tondez votre pelouse régulièrement, ajustez la lame de la tondeuse entre 6 et 8 cm du sol;
- Si vous avez une trop grande quantité de gazon coupé, laissez-le sécher et utilisez-le ensuite comme paillis ou engrais dans le jardin, les plates-bandes et au pied des arbres.

Mythes sur l'herbicyclage

Laisser l'herbe coupée sur place propage les maladies et endommage la pelouse. NON ! Si la pelouse est bien entretenue, l'herbicyclage contribuera plutôt à lui donner une meilleure apparence.

On retrouve des brins d'herbe partout. NON ! En près de 48 heures tout sera décomposé.



Pour plus de renseignements, visitez notre site Internet au www.laregieverte.ca.



Visitez www.laregieverte.ca

RRGMRP

**Projet de compostage
domestique**



POUR TOUS LES RÉSIDANTS DE :

Cap-Santé, Deschambault-Grondines, Donnacona, Fossambault-sur-le-Lac, Lac St-Joseph, Lac-Sergent, Neuville, Notre-Dame-de-Montauban, Pont-Rouge, Portneuf, Rivière-à-Pierre, St-Alban, St-Basile, St-Casimir, Ste-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, Ste-Christine-d'Auvergne, St-Gilbert, St-Léonard-de-Portneuf, St-Marc-des-Carières, St-Raymond, St-Thuribe, St-Ubalde et Shannon.

LE COMPOSTAGE ? OUI DANS MA COUR !

*****VOTRE PRÉSENCE À LA SOIRÉE DE FORMATION EST REQUISE
AFIN D'OBTENIR VOTRE COMPOSTEUR*****

Joindre votre coupon réponse complété et inclure votre paiement à l'ordre de la Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf (RRGMRP) au 2, rue St-Pierre 2^{ème} étage, Pont-Rouge, G3H 1W1

Informations : 418-876-2714 ou sans frais 1-866-760-2714

COMPOSTEUR

LA MACHINE À TERRE

Le bac à compost qui vous est offert à prix réduit a une capacité de 300 litres. La Régie régionale de gestion des matières résiduelles de Portneuf peut vous le vendre pour aussi peu que **34,51 \$**, taxes incluses (valeur réelle 109,27\$). Le composteur est distribué le soir de la formation. Ce bac, fait de plastique recyclé, est facile à monter et possède une garantie de 10 ans.

(Pour se procurer la machine à terre)
FORMATION ET PRÉ-INSCRIPTION OBLIGATOIRE

NOM : _____
ADRESSE : _____
CODE POSTAL : _____ TÉL : _____

J'inclus un chèque de (_____ \$) pour réserver ma MACHINE À TERRE ainsi qu'une place (à cocher) au cours de formation de votre choix.

- Mercredi le 23 mai 2007 à 19h00 au Centre Communautaire de St-Raymond, situé au 160, Place de l'Église.
- Lundi le 28 mai 2007 à 19h00 à la salle du Carrefour municipal, situé au 500 rue Notre-Dame à Portneuf.
- Mercredi le 30 mai 2007 à 19h00 au Centre Anne-Hébert (salle Éloïse et le torrent) de Sainte-Catherine-de-la-Jacques-Cartier, situé au 22 rue Louis-Joliette.
- Mercredi le 4 juillet 2007 à 19h00 au Club Nautique de la Ville de Lac-Sergent, situé au 1466, Chemin du Club Nautique.

À retourner au 2, rue St-Pierre, 2^{ème} étage, Pont-Rouge, (Québec) G3H 1W1
AVANT LA DATE DE LA RENCONTRE DE FORMATION

Prendre note du lieu et de l'heure avant d'envoyer votre inscription